

La Roche-sur-Yon le 8 Mars 2002

Conseil Municipal, Contrôle Interne
de la Légalité – GC/CC/VM

Conseil Municipal du 6 février 2002 à 17 heures Procès-verbal

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la démission de Didier LECESVE, **M. LE MAIRE** procède à l'installation de Sylvie BURGAUD, comme conseillère municipale.

Sur proposition de **M. LE MAIRE**, le Conseil Municipal désigne Joël SOULARD comme secrétaire de séance.

Il donne ensuite lecture des pouvoirs :

Yann HELARY	à	Patrick YOU
Robert PINEAU	à	Jacques AUXIETTE
Yolande BURNELEAU	à	Gilles BOURMAUD
Fabrice ORDONNEAU	à	Claude PERRET
Angie LEBOEUF	à	Monique RODDE
Madeleine DAVID	à	Georges COUTURIER
Jean-Pierre GALLOCHER	à	Françoise ORCEAU (questions 1 et 2)
Anne LAPORTE	à	Laurent CAILLAUD

Absents : René MAIGNE, Philippe BOURSIER (questions 7 à 49)

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2001 est adopté.

M. LE MAIRE signale que de nombreuses questions d'actualité auraient pu être évoquées en introduction de cette séance (l'autoroute A 87, le dossier de la sécurité à La Roche-sur-Yon, la loi sur la démocratie de proximité approuvée la veille par la commission mixte paritaire du parlement), mais compte-tenu de l'ampleur de l'ordre du jour (avec notamment la question de la carte scolaire) il propose de commencer la séance par une information sur l'évolution du dossier ESSWEIN.

P. REGNAULT fait l'intervention suivante :

« Nous sommes sortis de l'œil du cyclone lorsque le tribunal de commerce de Nanterre a suivi la position des salariés et des élus de 6 sites sur 7, mais la tempête Moulinex Brandt n'est pas finie. 215 suppressions de postes sont toujours prévues à ESSWEIN et 35 à AIZENAY. J'y reviendrai, mais avant de parler de l'avenir, ce qui est maintenant le plus important, il faut aussi, c'est notre responsabilité, tirer les enseignements de ce qui s'est passé.

- Il faut absolument faire la lumière sur cette « cession-fusion » de Moulinex - Brandt qui semble t-il a permis à ELFI de largement récupérer sa mise initiale, au détriment de Brandt.
- Nous devons nous rappeler que certains Chefs d'Entreprises et/ou investisseurs, savent venir voir les élus quand cela va mal - et ceci même si notre pouvoir en la matière est assez réduit. Il faut pouvoir exiger d'eux qu'ils soient plus transparents dans leur stratégie avant que cela aille mal. C'est pour cela que la ville demandera à être tenue au courant de la réalité des investissements prévus et réalisés par ELCO. Car c'est vrai, ceux-ci prévus à hauteur de 40 M€ en Vendée dont 36 M€ à ESSWEIN sont considérables. Ils doivent être réalisés.
- Je voudrais une nouvelle fois, car c'est important pour notre démocratie, rappeler le rôle très positif des syndicats dans cette affaire, CFDT, CGT et CGC, notamment, qui ont su à la fois se battre, mobiliser les salariés, faire monter la pression, peser sur les élus qui leur semblaient insuffisamment mobilisés, pour qu'au moins dans la dernière ligne droite ceux-ci montrent un front uni, et ceci tout en respectant les biens et les personnes. Je souhaite dire ici qu'il est vital d'avoir des centrales syndicales implantées partout en France et en Europe - et non pas des coordinations aussi éphémères qu'irresponsables - capables au moment opportun de dépasser leurs divergences pour prendre le risque énorme pour un syndicat de peser au moment opportun contre un WIRPOOL et pour un industriel, ELCO en l'occurrence qui a le mérite d'être le mieux disant social. C'est presque un appel à tous les salariés yonnais et vendéens, de renforcer notre démocratie en se syndiquant auprès des centrales syndicales.
- Quant à ELCO, il faut jusqu'à maintenant lui donner acte du fait que le projet industriel qu'il a présenté à la Préfecture est bien celui qu'il nous avait promis, que comme il s'y était engagé, sans nous dire les noms à l'époque, il a recruté de vrais spécialistes de l'électro-ménager en France, je veux parler par exemple de Bruno VENDROUX, nommé président du directoire d'Elco-Brandt et actuel directeur de Electrolux France produit blanc et ancien de Thomson. Ainsi que Philippe MENARD et René GUILLEMIN, tous deux anciens de Brandt. Ce n'est pas une garantie suffisante, mais pour une fois qu'un repreneur respecte la culture d'entreprise d'un groupe, c'est à signaler, car tous les échecs de repreneurs ont toujours eu comme cause essentielle de « casser » la culture interne. Dont acte à Nicolas de Grégorio qui pour l'instant respecte ses engagements.

- Je veux également signaler l'appui positif de certaines banques locales, qui contactées par nos soins, ceux du département et de la CCI, entre Noël et le Jour de l'An, ont répondu présentes pour financer le projet risqué, mais que nous soutenions à l'époque, des cadres d'AIZENAY. Je me dois de dire que le Crédit Lyonnais était présent sans que nous le lui demandions, que le Crédit Mutuel, La BPAV et la Caisse d'Épargne ont répondu à notre demande. Je tiens à les remercier publiquement comme je m'y étais engagé à l'époque.
- Un dernier coup de chapeau. Il sera pour Jacques AUXIETTE qui a soutenu avec d'autres les deux seuls projets qui préservaient la Vendée jusqu'au jeudi 10 janvier à 10 h 30. Lorsque dans le bureau du Préfet, après avoir rassemblé tous les éléments d'information possibles, il a décidé de peser en faveur d'ELCO ; Ce jour là, la veille du jour où le tribunal était contraint de décider. Ce n'est jamais facile de prendre ce risque à cet instant là, à ce moment là. Jacques AUXIETTE a appelé lui-même tous les autres maires : Vendôme, St Jean de Ruelle et Nevers. Philippe de Villiers a eu le mérite, il est vrai, de se rallier le lendemain à 17 heures à l'avis de 5 maires en tête de Municipalités Gauche Plurielle.

POUR L'AVENIR DEUX ENJEUX ESSENTIELS :

1. Les plans de licenciement : ceux-ci doivent obligatoirement être décidés avant le 14 février, ce qui veut dire que les lettres de licenciement partiront sans doute soit vendredi 8 soit lundi 11 février 2002 avec des propositions de congés de conversion et de départs volontaires avec primes. Pour ESSWEIN, sur 215 suppressions de postes, 5 personnes ont déjà démissionné, 91 sont concernées par des mesures d'âges puisque l'État, suite à l'intervention de Jacques AUXIETTE en date du 25 janvier, a donné son accord pour le bénéfice du FNE aux salariés de + de 56 ans au 31 janvier 2003. L'accord écrit doit arriver cet après midi même dans toutes les DDTE. Il resterait donc à gérer 119 postes à ESSWEIN et 276 au plan national hors LESQUIN. A ESSWEIN, environ 180 salariés - surtout des ouvriers - auraient opté pour un départ volontaire, certains sous conditions. Le Ministère de l'emploi a donné son accord pour financer à 50 % les congés de conversion d'une durée de 6 mois. Il faut que l'administrateur judiciaire et le repreneur financent le reste, ce qui n'est pas acquis, même si une partie des fonds très importants prévus par ELCO pour la cellule de reclassement pourrait être utilisée à cet effet ; cela permettra à la Région d'intervenir également. Pour l'instant seule une centaine de congés de conversion sur un maximum de 276 serait financée. Les négociations continuent et on s'oriente vers un accord. Deux enjeux apparaissent clairement : le premier c'est que certains ouvriers encore loin de la retraite, tentés par les primes proposées (jusqu'à 26.000 €, 170.000 F) démissionnent et se retrouveront en difficulté dans quelques mois ou années, lorsque la cellule de reclassement sera partie. Le second c'est que les formations ne soient pas suffisantes pour opérer un vrai reclassement, à la fois parce que l'employeur traînerait les pieds et parce que les salariés les refuseraient également. La cellule de reclassement sera installée, sur proposition du Maire et décision du Préfet, à l'Espace Prévert, où sont présentes notamment l'ANPE et la DDTEFP. Si des salariés veulent créer une entreprise, Roche Développement sera l'outil fédérateur pour les aider. De même, Roche Développement travaillera avec les Chambres Consulaires afin de favoriser les reclassements en mobilisant les entreprises du bassin d'emploi. La synergie des moyens publics doit être exemplaire. Nous devons tous y veiller.

2. Une démarche fédérative pour la diversification de l'industrialisation du Pays Yonnais. Ce qui vient de se passer doit être l'occasion d'engager des actions dans la durée pour appuyer la filière de l'électroménager au niveau national avec la DATAR et le Ministère de l'Industrie. A l'image de ce qui avait été entrepris lors de la restructuration de Michelin, les villes concernées doivent constituer un comité de suivi et de vigilance au plan national, voire européen. Il nous faut également conforter les sites en travaillant avec eux localement : amélioration des sites, organisation d'une synergie avec la Recherche publique. Nous appuyons l'initiative de la CCI de réaliser une grande étude sur la diversification et le renforcement de l'industrie au plan vendéen mais d'abord au plan du Pays Yonnais. Comme le Maire l'a annoncé il faut encourager la diversification et la création d'entreprises, l'essaimage et pour ce faire une seconde pépinière sera créée par le Pays Yonnais, mais gérée comme la première par Roche Développement. Cet enjeu montre que le Pays Yon et Vie, qui sera créé le 26 février, a de belles perspectives de travail en commun.

Bref d'un mal, d'une catastrophe partiellement évitée, il faut faire un bien et rebondir positivement pour l'avenir ensemble ».

J.L. BATIOU fait la déclaration suivante :

« Tout d'abord, je pense qu'à chaque fois que l'on aborde ce dossier, il faut rappeler la cause de la crise que nous vivons.

Le groupe Brandt était bénéficiaire, ce qui l'a mis en difficulté, c'est une logique libérale, en contradiction avec les réalités industrielles, en contradiction avec les intérêts des salariés ; c'est à dire une logique purement financière. On peut légitimement parler d'un détournement de fonds, légal peut-être, mais un détournement de fonds quand même.

Aujourd'hui toute la droite, y compris Mr DE VILLIERS, approuve ce libéralisme destructeur et tout ce qu'elle propose vise à le rendre encore plus dangereux.

Le gouvernement de la gauche plurielle, lui non plus, ne remet pas en cause les principes de ce libéralisme tout-puissant ; Il privatise plus que ne l'a fait le gouvernement de droite précédent.

Au lieu de ponctionner les profits capitalistes toujours plus importants, il fait payer les 35 heures par les salariés, les contribuables et la sécurité sociale.

Il mène une politique de réduction d'impôts qui favorise les hauts revenus tout en maintenant la TVA et les impôts directs qui frappent les plus pauvres.

En définitive, il fait plus que se résigner, se soumettre, à la soi-disant « loi des marchés », le gouvernement Jospin la renforce un peu plus à chaque fois. Alors bien sûr, quand notre ville subit massivement les conséquences des agissements des financiers et les conséquences du laisser-faire des gouvernements, il faut agir en urgence :

- Approuver la solution la moins pire
 - Soutenir les sous-traitants et les salariés les plus en difficulté,
 - Favoriser et relayer les revendications des salariés et de leurs organisations.
- C'est pourquoi, avec la droite et la majorité, nous avons voté toutes les mesures d'urgences.
C'est nécessaire
C'est indispensable
Mais ce n'est pas suffisant.

Dans un mois, dans un an, les mêmes causes peuvent reproduire les mêmes effets.

Il ne faut pas seulement s'occuper des victimes, il faut aussi s'opposer aux agresseurs.

Il faut une véritable politique de gauche en France et des mesures à la hauteur des enjeux :

- rétablir l'autorisation administrative de licenciement,
- redonner de véritables moyens à l'inspection du travail et condamner les amnisties qui annulent régulièrement son action,
- renforcer les droits des comités d'entreprise.

Que ce soit bien clair : nous ne critiquons pas ceux qui s'engagent pour trouver la solution la moins pire. Nous critiquons ceux qui approuvent les gouvernements qui n'ont pas voulu s'attaquer aux causes.

Et quand ce sont les mêmes qui approuvent la politique nationale et qui regrettent ses effets locaux, nous critiquons leur contradiction politique ».

B. VIOLAIN estime que le dossier BRANDT n'est pas clos. Depuis 20 ans, les salariés de BRANDT, ESSWEIN, COOKING ont subi une série d'illusions et de désillusions. Par conséquent, il faut rester vigilant et prendre les mesures nécessaires afin d'éviter aux salariés une nouvelle déception. Il existe aujourd'hui 4 éléments importants :

- Suite à la table ronde réunie en Préfecture, il y a quelques semaines, il existe des possibilités pour que le nombre de licenciements soit moins important que prévu dans le plan social initial.
- Le P.D.G. du groupe FAGOR a pris certains engagements devant les élus et les responsables économiques, à savoir :
 - la volonté de développer les compétences des salariés pour une meilleure efficacité économique des entreprises.
 - la volonté de faire de la recherche / développement et de l'innovation, le moyen de relancer l'industrie de l'électroménager rattachée au groupe BRANDT.
- Il existe aujourd'hui une « crise du travail », une démotivation des salariés vis-à-vis des emplois qu'ils occupent, liées aux conditions de travail, de salaire et aux rapports dans l'entreprise. Cela se traduit chez BRANDT par un nombre important de salariés, cent quatre vingt, qui se montrent prêts à quitter leur entreprise de leur propre initiative.
- L'organisation d'une table ronde nationale pour revoir les conditions dans lesquelles sont intervenues la vente de BRANDT et de MOULINEX.

Pour **B. VIOLAIN**, il y a donc lieu de rester vigilant et continuer à se mobiliser. D'autre part, **B. VIOLAIN** se félicite de la capacité des salariés notamment de ceux d'ESSWEIN et de BRANDT-COOKING en Vendée, à mener une action digne, responsable et déterminée.

Pour **B. VIOLAIN**, il faut désormais travailler autour de deux idées :

- Ne pas laisser les entreprises devenir des zones de non-droit comme elles le sont actuellement, où ni les salariés ni les élus n'ont leur mot à dire, où les actionnaires gagnent de l'argent mais, en cas de problème, se retournent vers les élus et les pouvoirs politiques pour demander des aides publiques. Il est nécessaire d'obtenir dans les choix industriels, des droits nouveaux pour les salariés et les élus, car les décisions prises par les actionnaires concernent :
 - la vie de milliers de personnes
 - la vie d'un territoire
 - l'argent des contribuables

Par conséquent, pour **B. VIOLAIN**, l'exigence d'un droit d'intervention dans les stratégies industrielles doit être portée par l'ensemble des « forces progressistes » de ce pays.

- Réfléchir aux moyens de créer, au niveau du Pays Yonnais et au-delà, les conditions pour que l'électroménager ne soit pas seulement une entreprise d'assemblage et de montage, mais aussi un secteur de recherche et de développement, lié aux atouts dont dispose La Roche-sur-Yon, à savoir les universités, l'école d'ingénieur, l'expérience en matière d'électroménager. Il faut créer un pôle capable d'asseoir une véritable industrie de niveau national et européen.

G . COUTURIER fait l'intervention suivante :

« Juste quelques mots pour souligner que l'intervention de Monsieur REGNAULT me paraît objective, montrant bien les solidarités qui se sont manifestées et qui doivent continuer à se manifester en faveur des salariés, de leur reclassement et de leur reconversion, de façon à ce que personne ne soit oublié. La solution qui a été arrêtée a souvent été présentée comme la meilleure ou la moins mauvaise sur le plan social. C'est parfaitement exact et c'est le devoir de chacun que de continuer la mobilisation pour la prise en compte des situations individuelles pour ceux qui ne sont pas repris dans le cadre du plan ELCO-FAGOR.

Je pense, également que, ce qui est en cause, c'est l'absence d'harmonisation des législations des différents pays européens. Autrement dit, je plaiderais, non pas pour le rétablissement de certaines mesures autoritaires comme l'autorisation administrative de licencier ce qui ne réglera pas le problème et chacun le sait bien, mais plutôt pour le renforcement de l'Europe, d'une législation européenne, du droit du travail, législation sociale, législation des sociétés... qui permettrait d'éviter effectivement ce qui a été constaté entre ELFI et MOULINEX ».

1 - DEVELOPPEMENT DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE DE PROXIMITE – ORIENTATIONS POUR LA MISE EN PLACE DES CONSEILS DE QUARTIERS

Rapporteur : Y. HENRY

Depuis 1977, la ville de la Roche-sur-Yon a développé une importante politique de concertation avec la population. Cette pratique s'est renforcée au fil des ans au travers de différentes instances (Conseil Municipal des Jeunes (1990), Conseil des Sages (1990), Commission Consultative des Services Publics Locaux (1996), Conseil Economique Social et Culturel (1999).

Renforcer la citoyenneté et la démocratie locale commande ainsi d'imaginer en permanence de nouveaux modes et de nouvelles formes d'administration de la ville.

Si les conseils de quartiers, expression de cette volonté, ne peuvent en aucun cas constituer un organe concurrent du conseil municipal, ils doivent se constituer comme un nouvel espace d'information, d'expression, de proposition permanente, de réflexion prospective et de cogestion que peuvent encore solliciter les citoyens.

Le Conseil Municipal est donc appelé à examiner les orientations générales pour la mise en place des conseils de quartiers, en insistant sur la nécessité d'une concertation préalable pleine et entière sur l'objet, le cadre et les fonctions susceptibles d'être reconnues aux conseils de quartiers.

L. GUIBERT fait la déclaration suivante :

« Selon une enquête, 84% des gens pensent qu'il est important de participer à la vie de leur ville et de décider des choix qui les concernent. Cette volonté a été confirmée par le haut niveau des réponses apportées au questionnaire sur le projet de ville. Faire intervenir les gens sur ce qui les

concerne, c'est leur permettre de réfléchir ensemble, c'est leur donner un pouvoir de décision et un pouvoir de contrôle.

La prise d'initiative appartient aux partis politiques, c'est néanmoins en concertation avec les citoyens que les choix politiques doivent se faire pour prendre en compte leurs aspirations et leur volonté d'action. C'est dans ce sens que je voudrais soumettre au débat et à la réflexion quelques idées qui touchent aux enjeux de ce dispositif nouveau, à savoir : la démarche, le contenu et l'orientation à donner au Conseil de quartier.

1°) LA DEMARCHE

Pour mettre en place ce Conseil de quartier nous souhaitons une large concertation avec les Associations et la population pour les consulter et élaborer avec eux la manière d'envisager et de décider des outils les mieux appropriés afin de construire cette nouvelle forme de démocratie participative. La réussite de ce projet municipal nécessite de respecter un certain nombre de conditions qui sont autant d'objectifs à débattre.

Par exemple il est nécessaire de mettre en débat les règles du jeu:

- Qu'est-ce qui va être délégué à ces Conseils de quartier?
- Jusqu'où pourront-ils intervenir?
- Qu'elles seront leurs responsabilités en matière de décision?
- Auront-ils la possibilité d'élaborer leur propre budget?

En second lieu il faudra certainement repenser la relation entre les "administrés" et les "administrants". De ce point de vue de quelle place disposeront les agents municipaux, eux qui ont une bonne connaissance du milieu dans lequel ils évoluent?

En troisième lieu il est important que nous fassions également débattre du mode de désignation des représentants dans ces Conseils de quartier. Seront-ils élus au suffrage universel, sur quelle base? Qui en assurera la Présidence? En ce qui nous concerne nous serions favorables à ce que celle-ci soit assurée par un représentant de la population.

Pour décider de tout ceci ne faut-il pas dès maintenant envisager d'organiser de véritables assemblées générales de quartier.

Une autre question mérite également d'être soumise à la réflexion de tous les habitants, à savoir, le découpage, donc le nombre de Conseils de quartier.

Aujourd'hui les quartiers se sont structurés autour de leur "maison". Nous ne pensons pas qu'il soit opportun de remettre en cause cette forme d'organisation.

Les Conseils de quartier c'est autre chose, c'est le moyen offert à la population de participer aux décisions, de pouvoir bénéficier d'informations, d'être en situation d'évaluer et de contrôler l'action publique.

Dans ce sens nous sommes plutôt favorables à des Conseils de quartier qui soient structurés autour des mairies annexes, existantes ou à créer, pour bien différencier ce qui relève de l'animation de quartier et de ce qui relève de la participation aux décisions des choix politiques pour l'ensemble de la ville et de la communauté de communes, voire du nouveau pays "Yon et Vie".

2°) LE CONTENU

Le Conseil de quartier doit être le lieu d'exercice de la souveraineté des Yonnais.

C'est l'occasion pour les élus municipaux de redonner le pouvoir aux citoyens pour qu'ils décident de leur avenir et celui des institutions.

Il doit permettre aux gens de faire des propositions dans tous les domaines qui les concernent. La politique de la ville ne peut pas se décider sans ses habitants et encore moins contre eux. La

proximité ne se réduisant pas au quartier, nécessité oblige de ne pas penser la démocratie participative comme « démocratie locale » coupée des grands enjeux politiques et économiques mais comme une démocratie s'inscrivant dans un va et vient du local au global, du quartier au mondial.

Ensuite il y a besoin de répondre au souci de mettre en cohérence tous les dispositifs existants au niveau communal. Nous pourrions envisager la création d'un « Observatoire des Engagements et des Réalisations ». Son rôle serait d'établir chaque année un bilan de ce qui a été réalisé et de ce qui reste à faire au regard des engagements pris par la municipalité.

Pour éviter des superpositions de pouvoir, pourquoi ne pas définir une charte, afin d'éviter que les conseils de quartiers deviennent des conseils de notables.

Toutes ces propositions et suggestions s'inscrivent dans l'idée de la loi sur la démocratie de proximité. Elles lui donnent du sens. Elles sont tout le contraire de la recherche d'une certaine forme d'instrumentalisation de la démocratie participative. Elles répondent à la demande citoyenne d'appropriation des enjeux de notre société ».

G. COUTURIER intervient pour le groupe La Roche au Cœur :

« Ce débat a tourné autour du conseil de quartier. Je rappellerais que le projet de loi relative à la démocratie de proximité avait bien d'autres ambitions que la seule mise en place de conseils de quartier. Il s'agissait d'animer et d'organiser la démocratie de proximité dans un souci de plus grande transparence, de meilleures informations, de plus grandes prises en compte des avis des citoyens soit à l'échelle de leur cadre de vie quotidien qui est leur quartier, soit à l'échelle même de leur ville à travers les grands projets. Il s'agissait également de proposer un statut de l'élu aussi bien de la majorité que de l'élu de l'opposition avec un certain nombre de droits.

Enfin, il s'agissait également, et cela n'a pas été souligné, de mettre en place des modalités d'évaluation des actions des politiques locales et des fonctionnements des services publics locaux. Ce sont les trois volets de la loi relative à la démocratie de proximité. Nous n'avons donc évoqué, ce soir, que le seul volet des conseils de quartier et dès lors que la loi est publiée, je ne vois pas pourquoi nous n'engagerions pas un débat sur la totalité du contenu de cette loi.

Trois remarques d'ordre général s'imposent :

- L'absence totale de remise en cause des hommes politiques eux-mêmes par rapport au phénomène de progression de l'abstention. Ils ne se sentent pas responsables de l'écart croissant entre les attentes de leurs concitoyens et les réponses qu'ils proposent. Ce n'est pas tant la politique qui n'intéresse pas nos concitoyens que la crédibilité des hommes politiques qui est en cause depuis de nombreuses années. Nous avons une élite politique vieillissante et affaiblie avec un renouvellement insuffisant. Le quinquennat n'a pas été l'occasion d'une réflexion sur nos institutions, sur la durée des différents mandats électoraux et sur le nombre de mandats non pas seulement conjoints mais successifs pour vivifier la démocratie.
- L'absence de simplification et de lisibilité des formes d'expression de la citoyenneté. C'est naturellement le vote et l'élection qui fondent la démocratie. La multiplication des instances locales consultatives, dans un souci de renforcement de la citoyenneté, risque de se télescoper avec la création obligatoire des conseils de quartier. Faut-il maintenir l'ensemble des instances de concertation existantes ?
- La timidité du projet de loi qui rend obligatoire la création de conseil de quartier dans les villes de + de 80.000 habitants mais non obligatoire leur avis consultatif préalable. Autrement dit, les futurs conseils ne peuvent se saisir eux-mêmes d'une question concernant

leur quartier. Ils ne peuvent être saisis qu'à l'initiative du maire. Dès lors qu'ils sont consultatifs ce qui est logique, on ne voit pas pourquoi leur avis préalable ne pourrait être obligatoire sur les projets importants concernant leur quartier et s'opposerait au respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Sur le plan local, j'observe le paradoxe à vouloir mettre en œuvre avec son adoption par le législateur, les conseils de quartier et dans le même temps à refuser de débattre du statut de l'élu pourtant lui aussi dans le projet de loi notamment des droits de l'opposition. On ne peut que déplorer la régression intervenue depuis ce mandat avec la suppression de tout droit d'expression dans la revue municipale Roche Mag, avec la non-diffusion de l'agenda des élus à l'opposition...

Par ailleurs, votre proposition soulève plusieurs questions :

- La définition du périmètre de réflexion et de proposition des futurs conseils de quartier autrement dit la définition de leur objet.
- La délimitation des quartiers et leur nombre pour conjuguer proximité et efficacité et éviter toute balkanisation même si le conseil municipal reste le garant de l'intérêt général. Nous avons 9 quartiers c'est sans doute beaucoup pour faire vivre 9 futurs conseils.
- La clarification et la répartition des rôles des instances de réflexion et de concertation existantes en regard du rôle des futurs conseils de quartier étant entendu que les bonnes volontés ne sont pas inépuisables. La difficulté à renouveler le conseil des sages illustre le problème général de l'engagement bénévole d'autant plus aigu que le sentiment de ne pas être pris en compte, reconnu, est fort.
- Les modalités de désignation des représentants des habitants et des associations par quartier qui doivent faire l'objet de règles transparentes et préalablement définies. Le projet de loi parle de personnalité représentative des habitants ? Qu'est ce qu'une personnalité représentative non issue des élections ?
- L'attribution de moyens minimums de fonctionnement permettant aux conseils de quartier d'exercer pleinement leurs rôles consultatifs : accès à l'information, moyens bureautiques et de secrétariat.

A défaut de réponses claires à ces 5 questions, ce projet risque de n'être qu'un trompe l'œil démocratique, un conseil gadget, qui en définitive ne vivifiera pas la démocratie locale.

Nous souhaitons un groupe de travail réunissant élus de la majorité et de l'opposition comme les représentants des associations et des instances existantes et même toute bonne volonté, pour réfléchir aux règles générales préalables de mise en place des futurs conseils de quartiers.

Dans l'attente de cette décision, nous ne nous prononcerons pas favorablement sur votre projet qui est un projet d'intention, sur lequel il reste beaucoup de points à préciser ».

M. LE MAIRE indique que le texte sur la démocratie de proximité actuellement étudié par l'Assemblée Nationale est plus large que ce qui est proposé, ce jour, en séance du Conseil Municipal. Le Conseil sera donc amené par la suite, à se prononcer sur la totalité des dispositions applicables à une Ville comme La Roche-sur-Yon.

P. YOU fait l'intervention suivante :

« S'il y a un sujet qui fait débat et c'est tant mieux, c'est bien la démocratie de proximité. Nous avons en effet abordé ce sujet lors des deux derniers conseils.

Que nous n'ayons pas la même approche n'est pas étonnant et c'est bien ce qui nous différencie. Depuis 25 ans, nous avons toujours agi pour que la démocratie soit développée et améliorée. L'existence à La Roche-sur-Yon d'un certain nombre de dispositifs (instances consultatives, politique de la Ville en direction des quartiers...) portés sur une meilleure participation des citoyens, le prouve. Il est vrai que l'on peut se poser des questions sur la lisibilité et l'efficacité de chacun de ces dispositifs. C'est pourquoi nous, Elus Verts, pensons qu'il est important de conforter les instances existantes à travers notre pratique et nos choix budgétaires. Et c'est ce que nous disions lors du dernier Conseil Municipal du 12 décembre : « poursuivre nos efforts de démocratie locale, en améliorant le fonctionnement des différentes instances consultatives et en innovant sur de nouvelles formes d'expression.

Alors aujourd'hui, débattre des « Orientations pour la mise en place des Conseils de Quartiers », c'est bien d'innover pour une meilleure expression des Yonnais.

A l'étude du rapport de présentation, nous adhérons totalement aux orientations exposées, mais il nous semble toutefois important de réaffirmer quelques principes généraux.

Pour nous, la démocratie participative, c'est la concertation qui repose sur trois principes :

- la participation du citoyen
- l'écoute du citoyen
- le pouvoir de décision du citoyen

La participation du citoyen

C'est le souci premier de tout élu. Lorsque 3 à 4 % de nos concitoyens participent aux différentes instances participatives, on estime que c'est un succès. Mais, nous ne pouvons nous en contenter. Il nous faut être attractif et inventer de nouvelles formes de consultation pour que le citoyen s'approprie la parole.

L'écoute du citoyen

C'est ici accepter que le citoyen puisse exprimer son avis et que nous sachions l'entendre. Le monde associatif, à travers sa richesse, est bien l'expression de ce que l'on pourrait appeler des contre-pouvoirs dont nous avons besoins, nous élus. Nous devons être en mesure de reconnaître le citoyen, là où il est, individuel ou collectif, comme un « expert » sur son territoire et sur son champ de compétence.

Le pouvoir de décision du citoyen

Le citoyen doit être au cœur de la décision pour qu'il soit valorisé dans son action. Cela veut dire que par sa participation active, le citoyen contribue à la décision finale que seul le Conseil Municipal est habilité à prendre. C'est le cas aujourd'hui pour les enveloppes de quartiers.

A partir du moment où nous respectons ces trois principes, nous ne pouvons qu'accéder au principe de la mise en place des conseils de quartiers.

Comme il est noté dans le rapport de présentation, rien n'est construit. Il s'agira avec les habitants de définir le rôle, le fonctionnement, la composition, la représentation, le territoire géographique des conseils de quartiers.

Il nous appartiendra d'accompagner une telle démarche politique par la pédagogie et la formation de l'ensemble des acteurs de ces futurs conseils de quartiers. Cela concerne aussi bien les élus, les services municipaux que les citoyens ».

P. BOURSIER souhaite intervenir de façon concise, considérant plus important de parler de projets réels comme la fermeture d'écoles que de projets virtuels de développement de la démocratie de proximité à La Roche-sur-Yon. La loi sur la démocratie de proximité, actuellement étudiée au Parlement, est une loi « fourre-tout » où se retrouvent des sujets aussi divers que l'intercommunalité, les services incendie, la consultation du public sur les dossiers environnementaux... avec toutefois une disposition intéressante : l'obligation pour les communes de plus de 3.500 habitants de réserver un espace d'expression pour l'opposition dans le magazine municipal.

Concernant les conseils de quartiers, le texte les rend obligatoires pour les villes de plus de 80.000 habitants mais facultatifs pour celles ayant une population de 20.000 à 80.000 habitants.

P. BOURSIER estime cette disposition dommageable dans la mesure où cela soumet l'existence des conseils de quartiers au bon vouloir de la majorité en place.

Les élus du groupe La Roche Claire sont favorables aux conseils de quartiers, à condition que ces conseils disposent d'une part d'une autonomie réelle par rapport au pouvoir municipal et d'autre part, constituent un réel lieu de discussion où les problèmes évoqués ne se limitent pas aux trottoirs. Le rôle de ces conseils de quartiers doit être d'organiser des débats en amont du Conseil Municipal, comme cela pourrait être le cas avec le budget.

Cependant, en l'état actuel du texte de loi, il n'existe aucune garantie pour que cette autonomie et ce contenu ne soient respectés. Connaissant la pratique locale de la démocratie, les élus de La Roche Claire sont sceptiques et craignent que les conseils de quartiers ne deviennent des instruments de contrôle social. En outre, **P. BOURSIER** constate que depuis un an, les 300 délibérations soumises au Conseil Municipal ont fait l'objet d'un vote unanime des élus de la majorité municipale. Il y voit le signe d'un refus du pluralisme politique.

Par conséquent, craignant le dévoiement des conseils de quartiers, les élus de La Roche Claire s'abstiendront.

M. LE MAIRE annonce qu'un espace d'expression pour les oppositions sera rétabli dans le journal municipal, conformément aux dispositions du texte de loi débattu au Parlement. Il rappelle que ce principe avait été suspendu lors des élections municipales, dans le cadre des règles qui régissent les campagnes électorales.

P. BOURSIER souligne néanmoins le fait que depuis un an, les yonnais financent un journal municipal auquel les oppositions n'ont pas accès.

M.S. CAILLETEAU fait la déclaration suivante :

« La loi sur la démocratie de proximité a été votée hier à l'Assemblée Nationale. Sa version définitive résulte d'un compromis en Commission Mixte Paritaire, qui concilie les souhaits des deux Assemblées et du gouvernement.

Cette loi comporte de véritables avancées en matière de décentralisation - mais ce n'est pas mon propos - et de démocratie participative.

En particulier, elle instaure les Conseils de quartier, obligatoires pour les communes de plus de 80 000 habitants, et facultatifs pour celles entre 20 000 et 80 000.

Je voudrais revenir aux débats parlementaires qui ont eu lieu lors de l'examen de cette loi.

Le texte, tel qu'il a été voulu en première lecture à l'Assemblée nationale par la majorité, prévoyait la création obligatoire de Conseils de quartier dans les communes de plus de 50 000 habitants (le gouvernement souhaitait que le seuil soit porté à 20 000). Ces conseils, voulus comme des instances Consultatives, devaient permettre d'associer des représentants d'habitants

et d'associations aux côtés des élus, pour traiter de toute question intéressant le quartier ou la commune. Ils étaient complémentaires et non concurrents du Conseil municipal, qui conservait la maîtrise de la composition, du mode de désignation, et de la périodicité de renouvellement de ces conseils, maîtrise qui permettait d'ailleurs de respecter la pluralité des expériences déjà en place dans certaines communes.

Le texte prévoyait en outre la création d'adjoints de quartier, la création de mairies annexes de quartier dans les communes de + de 100 000 habitants, le renforcement du rôle des commissions de services publics locaux, le renforcement des droits des oppositions, l'élection au suffrage universel direct des conseillers intercommunaux.

Force est de constater que la majorité de droite au Sénat ne partage pas les vues de la majorité gouvernementale en matière de démocratie locale.

Pour ne parler que des conseils de quartier, le Sénat souhaitait en effet rendre facultative la création de ces conseils.

Les arguments invoqués par la droite laissent apparaître une suspicion surprenante, à l'égard de la participation des habitants et des associations au débat local.

Le sénateur Darniche, reprenant un argument invoqué par la plupart des intervenants dans le débat, déclarait : « *je suis trop attaché à la liberté pour accepter les réglementations des Conseils de quartier* ». Parlent-ils vraiment de liberté, ces élus de droite, ou plutôt de libéralisme, qui laisse à penser que seules les lois du marché pourraient servir de « référence démocratique » ? Leur liberté de consulter ou de ne pas consulter les habitants sur les décisions qu'ils prennent et qui engagent la vie quotidienne de chacun. Pour le MPF, l'obligation de mettre en place des conseils de quartier s'apparenterait à un « *collectivisme rampant* ». Quelle virulence et surtout quel mépris des citoyens.

Quant au RPR, il juge que les Conseils de quartier seraient « *de nature à perturber la vie de quartier* », et que la présence des associations dans ces instances serait dangereuse car « *on sait déjà comment des associations se constituent, indifférentes à l'intérêt général et uniquement préoccupées de défendre des intérêts particuliers* ». C'est édifiant !

Nous ne partageons pas cette vision de droite sur la démocratie locale, qui refuse tout à la fois que les citoyens puissent s'organiser pour être des interlocuteurs plus efficaces des élus locaux, et que les structures intercommunales aux compétences et aux budgets aujourd'hui importants puissent faire l'objet d'un contrôle démocratique direct par les urnes.

La Roche sur Yon se propose de se doter de Conseils de Quartier, pour compléter une démarche de participation des habitants au débat local soutenue par la population. Les Yonnais se sont appropriés les différents dispositifs déjà existants, instances consultatives, maisons de quartier, enveloppes de quartier, commissions ouvertes, consultation par questionnaire. Je ne vois pas que la vie de quartier en ait été perturbée ! Les Conseils de quartier, prévus pour s'intégrer pleinement à cette démarche et non pour s'y substituer, n'ont aucune raison de la perturber davantage !

Ce que nous proposons, c'est de permettre à chaque Yonnais qui le souhaite, de participer à la construction de notre avenir commun, à la place qu'il se choisit, élu, ou représentant d'association, d'habitants, de quartier, d'usagers de services publics ».

Pour répondre aux oppositions, **G. BOURMAUD** évoque le fonctionnement du conseil de quartier de Jean Yole. Cette structure informelle a vu le jour 7 ou 8 ans auparavant à la suite d'un double constat :

- le regret des habitants de se réunir uniquement deux fois dans l'année, lors des enveloppes de quartiers.
- la différence des publics fréquentant les réunions d'enveloppes de quartiers et les réunions du conseil d'administration de la maison de quartier.

La mise en place de ce « conseil de quartier » a aussi donné jour à un collectif d'habitants qui est aujourd'hui un partenaire privilégié de l'office H.L.M.

Afin d'assurer le succès de ces futurs conseils de quartiers, **G. BOURMAUD** estime nécessaire la mise en place de moyens logistiques. En outre, il considère que si ce dispositif doit être placé dans un cadre qui garantit l'équité et l'uniformité des fonctionnements, il doit aussi tenir compte des spécificités de chaque quartier, de leur sociologie, de la structuration des services publics existants.

D. HILLIER en tant qu'élue en charge de la citoyenneté, souhaite revenir sur quelques éléments concrets. Les termes de « démocratie participative » et de « citoyenneté » sont actuellement très utilisés au risque de perdre leur sens. Les personnes qui participent aux différentes instances consultatives sont des individus avec toute leur capacité à se motiver, à raisonner et à proposer des choses de manière concrète. Ainsi, le Conseil Municipal des Jeunes et le Conseil des Sages sont composés de citoyens à part entière, en pleine capacité de penser et désireux de réaliser des choses concrètes.

Les soixante Sages évoquent effectivement les « problèmes de trottoirs » de la même façon que les citoyens qui viennent aux enveloppes de quartiers, mais ces trottoirs font aussi partie du quotidien de chacun.

Pour **D. HILLIER**, il n'y a pas de sous-dossier, chaque question contribue à ce que la Ville soit un espace que les habitants se partagent. Il y a des micro-projets, des macro-projets : tout cela contribue au fil du temps à une avancée.

Il faut élever le débat, donner un sens aux choses. Comme le disait J.B. de FOUCAULT lors du dernier forum des associations, les conseils de quartiers constituent une bonne idée, alors il faut aider ceux qui se taisent à prendre la parole.

P. REGNAULT fait la déclaration suivante :

« Associer la population à la préparation, à la mise en œuvre de nos décisions, concerter en amont des projets, s'appuyer sur la connaissance que les yonnais ont de la ville, être à leur écoute pour mieux tenir compte de leurs attentes et mieux décider c'est pour nous socialistes l'une des bases même de notre engagement. Ca ne veut pas dire que les élus ne doivent pas le moment venu, prendre leurs responsabilités et décider. Décider parfois contre l'avis de certains, mais dans le sens de l'intérêt général qui ne sera jamais la somme des intérêts particuliers.

Nous avons 3 raisons de poursuivre et d'amplifier cette démarche qui est une vraie stratégie politique :

1. *Parce que c'est déjà notre pratique,*
2. *Parce que c'est un choix,*
3. *Parce que c'est une nécessité.*

1. Parce que c'est déjà notre pratique : les yonnais ont de multiples occasions de participer à différentes réunions de concertation, d'enveloppes de quartier, de mise en œuvre de projets (ZAC, équipements divers,..), enquête publique,.. Et nous évoluons en permanence (type concertation publique pour le projet ZOLA, par exemple).

2. Parce que c'est un choix politique pour nous clairement assumé : depuis de longues années les différentes équipes de Jacques AUXIETTE ont systématiquement renforcé, amplifié, modernisé les systèmes de concertation. Au plan national, c'est toujours la gauche qui a fait les avancées en ce domaine pour rapprocher les décisions du citoyen : décentralisation par exemple, aujourd'hui loi de proximité qui institue les conseils de quartier.
3. Parce que c'est une nécessité : en effet une ville comme La Roche sur Yon subit, ou vit, les mêmes évolutions que la société en général qui se complexifie de façon quasi exponentielle. Et ceci est vrai au niveau des acteurs, des espaces comme du fonctionnement d'une ville

Ainsi de plus en plus d'acteurs souhaitent que leur avis soit pris en compte dans l'évolution de la ville :

- les associations
- les acteurs économiques
- les institutions publiques ou privées

Or, bien plus qu'avant les décisions ou souhaits des uns concernent les autres et réciproquement. En matière d'espace historiquement la population s'intéressait au centre ville, historique ou non, puis aux monuments remarquables ou importants, enfin aux espaces publics, espaces verts, voiries, places. Bref progressivement c'est tous les espaces publics que les habitants se sont appropriés à la Roche sur Yon sans doute plus qu'ailleurs..

Désormais, les réflexions globales, comme le PDU, montrent à tous que dans une ville tout est lié. Toute action, toute décision interagit sur d'autres fonctions d'un quartier ou de la ville. Cela concerne bien sûr les déplacements, mais aussi les animations comme les nuisances diverses (bruit), la qualité des espaces publics, leurs agencements, les commerces et accès à l'organisation urbaine au sens large

Un projet urbain quel qu'il soit se doit d'être examiné sous tous les angles : sur ce qu'il apporte en lui-même, sur les atouts et/ou nuisances, les interactions sur son environnement.

Ainsi la satisfaction d'une demande individuelle et/ou associative par la ville se doit d'être analysée globalement et confrontée aux avis des autres acteurs.

En fait les solutions aux problèmes se doivent d'évoluer parallèlement à l'appréhension des problèmes par la population, en même temps que les mentalités

En fait la globalisation des problèmes comme des solutions n'est pas que mondiale. Elle est aussi locale ! En se complexifiant notre société se globalise localement.

Il en résulte que pour être bien conduit, n'importe quel projet doit réunir plusieurs conditions :

- une volonté politique et les moyens de la mettre en œuvre
- la mise en commun du savoir des experts, des élus, des institutions et des habitants dont l'expertise locale est totalement indispensable. Ce sont les yonnais qui connaissent le mieux leur ville.
- une analyse transversale dans l'espace (voirie, architecture, nuisances, équipements avec analyse à tous les niveaux : quartier, ville et agglomération, voir département) et dans le temps.

Aucun projet urbain de grande ampleur ne peut être maîtrisé par une seule pensée (Patricia INGALIUM) C'est pour cela que la participation des habitants à tous les stades d'un projet, notamment par le biais des conseils de quartier et/ou de projet, est totalement une nécessité ».

Y. HENRY regrette la position des oppositions municipales sur cette question, puisque cette délibération concerne le seul principe de mise en place des conseils de quartiers, et lance le débat sur leur rôle, leur fonction et leur composition.

**QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR
9 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET DU GROUPE LA ROCHE-CLAIRE**

2 - BUDGET PRIMITIF 2002 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Avant de donner les éléments constitutifs du débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif 2002, **M.S. CAILLETEAU** fait l'intervention suivante :

« Malgré les inquiétudes qui ont pu naître sur l'évolution générale de l'économie mondiale après les attentats de septembre dernier, et alors que la croissance américaine marquait le pas, l'économie française a bien résisté. La dernière intervention de la FED annonçant le retour d'une croissance soutenue aux Etats-Unis repousse encore les craintes que l'on aurait pu avoir sur l'évolution de l'économie européenne et donc française.

Le maintien de notre économie, malgré un léger ralentissement en fin de second semestre 2001, s'est réalisé grâce à la qualité intrinsèque de ses fondamentaux, et notamment parce que, contrairement aux Etats-Unis, nous ne souffrons pas en France de surinvestissement, mais aussi, et surtout, grâce au dynamisme de la consommation des ménages.

Cette consommation a été soutenue par le ralentissement de l'inflation qui est favorable au pouvoir d'achat des salariés et par les mesures fiscales du gouvernement de Lionel Jospin (prime pour l'emploi, baisse des impôts...).

C'est dans ce contexte, et compte tenu des prévisions économiques de la dernière loi de finances que nous avons réalisé nos prévisions budgétaires.

En 2002, le contexte économique international, le succès du passage à la monnaie unique ainsi que les nombreuses réformes fiscales faites par le gouvernement, tant en faveur des ménages (doublement de la prime à l'emploi, baisse du barème de l'IR) que des entreprises (réduction de la surtaxe Juppé sur l'IS qui passera ainsi à 34.33%, soit 1% de moins) permettent de penser que la croissance se maintiendra autour de 2.5% et que la consommation des ménages conservera un niveau élevé.

C'est dans cette confiance dans le ressort de notre économie, dans le dynamisme intrinsèque de notre ville, tout en restant prudents bien sûr, que nous avons chiffré l'évolution du prochain budget.

Il ressortira de la présentation qui va vous être faite une dynamique majeure alliant réalisme et volonté.

Vous constaterez ainsi l'orientation générale que nous souhaitons donner à cette année budgétaire : une gestion active et rigoureuse des dépenses de fonctionnement permettant de dégager les marges suffisantes pour mieux cibler nos priorités ».

En application de l'article L 2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le futur budget primitif 2002 s'inscrit naturellement dans la continuité : les prévisions de dépenses et les évaluations de recettes doivent prendre en compte le contexte économique général et social.

Comme les autres collectivités locales, la Ville de LA ROCHE SUR YON évalue les concours financiers de l'Etat à partir du contrat de croissance et de solidarité tri-annuel en vigueur depuis 1999 et reconduit exceptionnellement en 2002.

En ce qui concerne le budget principal, le montant des recettes courantes serait d'environ 70 Millions d'Euros. Dans le prolongement des exercices antérieurs, les dépenses de gestion sont contenues, les charges de personnel et les frais financiers maîtrisés. L'encours de la dette, en budget principal, au 1^{er} janvier 2002 s'élève à 63 Millions d'Euros et est en diminution de 5,76 % par rapport à celui du 1^{er} janvier 2001. Au titre du budget principal, le programme d'investissement 2002, hors restes à réaliser 2001, et y compris les subventions d'équipement, devrait s'élever à environ 15 Millions d'Euros.

M.S. CAILLETEAU commente à l'aide d'un diaporama les documents d'orientations budgétaires remis aux membres du Conseil Municipal.

P. YOU fait l'intervention suivante :

« Ce débat d'orientations budgétaires est le premier de ce mandat municipal. Il intervient à un moment particulier dans l'histoire de la Ville, où la vie d'une des plus grosses entreprises connaît des moments difficiles. Si aujourd'hui la reprise est assurée, ce sont bien 250 emplois directs qui sont supprimés sur le bassin yonnais, sans parler des effets sur la sous-traitance.

Concernant le budget, la présentation des orientations budgétaires nous paraît conforme aux ambitions que nous voulons pour notre ville et nos concitoyens. Très volontairement, nous ne commenterons pas l'ensemble des ratios du budget 2002.

Nous pensons simplement que le budget doit refléter l'équilibre nécessaire entre la qualité des services publics à apporter aux Yonnais et l'effort fiscal demandé. Nous considérons que le vote des orientations budgétaires est tout d'abord un vote d'orientations politiques. Nous considérons que les axes forts du développement de la ville doivent y être inscrits. Pour le groupe des Elus Verts, le développement de la ville doit trouver toute sa dimension dans un développement durable, à travers les thèmes indissociables que sont l'économie, le social, le culturel et l'écologie. En termes d'orientations et de perspectives, nous souhaitons insister sur les points suivants :

- L'importance de l'économie et plus particulièrement de l'économie solidaire qui prend en compte le développement local et la recherche d'emplois dans des secteurs nouveaux. Nous devons être en mesure d'impulser de nouvelles dynamiques avec l'ensemble des partenaires fussent-ils publics, coopératifs, associatifs ou privés. N'oublions pas que si croissance il y a, elle génère bon nombre de chômeurs en situation de précarité alors qu'au contraire, leur savoir-faire devrait être valorisé. Cette politique d'insertion par l'emploi n'est pas simplement à caractère social mais d'abord économique. Elle ne sera possible qu'en mobilisant l'ensemble des partenaires économiques.
- Nous devons porter nos efforts sur la maintenance de notre patrimoine municipal pour qu'il soit mieux valorisé et qu'il permette aux usagers de trouver des outils toujours de meilleure qualité. Qu'il s'agisse des routes, des trottoirs ou des bâtiments communaux, c'est au quotidien des yonnais que nous devons penser.
- Nous devons appuyer une véritable démarche de qualité de ville, à travers l'embellissement de la cité. Cela passe entre autre par l'enfouissement des réseaux.
- Notre volonté politique de soutenir les associations (sociales, culturelles, sportives etc....) doit être maintenu.
- En matière d'économies d'énergies, des efforts complémentaires sont à effectuer dans le domaine de la construction et de la réhabilitation.
- Le traitement de la circulation dans le cadre du déplacement urbain doit être développé aussi bien pour renforcer les transports urbains, voire inter-urbains, dans le cadre du

pays yonnais, que la cohabitation nécessaire entre les automobiles, les deux roues et les transports en commun.

- Une politique du centre ville renforcée par le réaménagement du site de la gare.

Je n'ai pas la prétention d'être exhaustif en citant ces quelques points. Je pourrais aussi citer les dossiers en cours qui démontrent bien que la ville développe des projets importants, que ce soit en matière :

- de circulation, la suppression des passages à niveaux et l'aménagement de nouvelles voies...
- culturelle, rénovation du théâtre, de l'église Saint-Louis
- sportive, réaménagement du stade Desgrange, de la salle omnisports,
- etc....

Pour conclure, je voudrais dire que le projet de ville ne prendra son sens que s'il s'inscrit dans le cadre de l'intercommunalité et plus particulièrement d'un projet de pays.

A ce titre, il est important de noter que ce qui a pu tendre les relations entre les élus yonnais et certains élus de la couronne, à savoir la TPU, est aujourd'hui adopté par la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Il est inutile d'en faire des commentaires, chacun appréciera à sa manière. C'est à partir de ces quelques points que nous Elus Verts voterons ces orientations budgétaires ».

G. COUTURIER fait l'intervention suivante :

« Je ferais une remarque à Madame CAILLETEAU à propos de la base de réflexion de ces orientations budgétaires à savoir les prévisions économiques de la dernière loi de finances. Elle sait parfaitement que le conseil d'analyse économique, placé auprès de Monsieur JOSPIN et composé d'experts éminents, a du mal à fixer le taux de croissance prévisionnel de l'année 2002 à plus de 1,5 % avec un scénario plus favorable pour 2003 s'il y a une reprise des investissements des entreprises. Je voulais juste faire cette remarque pour dire que les prévisions de la dernière loi de finances étaient déjà dépassées lorsqu'elle a été adoptée. Ce n'est pas là l'essentiel de mon propos.

La question que je me pose est de savoir si le rapport d'orientations budgétaires qui nous a été présenté par Madame CAILLETEAU permet réellement d'engager un débat au sein de notre conseil. Je ne le pense pas. C'est un rapport de technicien, c'est-à-dire à plat et neutre ; ce n'est pas la valorisation d'un projet avec la mise en perspective d'une politique. Et c'est dommage.

Nous attendions d'un nouvel adjoint aux Finances, une rupture dans la présentation, nous attendions l'affirmation de priorités, la déclinaison d'objectifs pluriannuels. A défaut d'une stratégie politique nous attendions, au moins, la définition d'une stratégie financière.

Est-ce qu'une gestion de bon père de famille, en l'occurrence d'une bonne mère de famille suffit aujourd'hui ? Certainement pas.

Sur le plan des orientations politiques absentes, je prendrai un exemple : celui de la police municipale mais on pourrait reparler des moyens nécessaires aux futurs conseils de quartiers.

Comment ce projet, qui a donné lieu à débat au dernier conseil municipal, peut-il être absent du rapport d'orientations budgétaires 2002, présenté aujourd'hui. Pourquoi ce projet n'est-il pas décliné en terme d'effectifs, de crédits de personnel et d'équipement si c'est bien un projet 2002. Combien de créations de postes, quel coût ? Pas un mot.

Pas un mot non plus sur l'évolution des taux de la fiscalité locale. Après deux années de baisse timide des taux, 0,25 % par an soit 0,05 point, cette baisse s'arrête. Pourquoi ? C'est donc qu'elle

n'était qu'à visée électorale : l'année d'avant les élections et l'année des élections. C'est donc qu'elle ne s'inscrivait pas dans une politique pluriannuelle de baisse de la pression fiscale locale. Pas un mot non plus de l'évolution vers la communauté d'agglomération et les conséquences prévisibles en terme de fiscalité et de transferts de charge. Pas d'affichage d'une volonté politique d'amorcer la baisse de la Taxe Professionnelle pour faciliter la mise en place d'une taxe professionnelle unique quand on voit que les taux actuels varient du simple au double selon les communes aujourd'hui appartenant à la communauté.

Vous mentionnez, sans vous y attarder, la participation financière au syndicat intercommunal Yon et Vie (52.000 €).

Sur le plan technique purement budgétaire, quels sont vos projets et vos priorités ? On glane quelques indices :

- La disparition de la subvention d'équilibre au stationnement payant, ce que nous demandons depuis plusieurs années, par allongement des durées d'amortissement de la dette. C'est effectivement une mesure de justice de façon à ce que les yonnais ne paient pas deux fois, une fois comme contribuable, une fois comme usager du stationnement payant.
- On constate une progression des intérêts d'emprunts et un encours stabilisé de la dette avec une proportion taux fixes à 60 % et 40 % pour les taux variables, une progression de l'épargne nette qui reste faible en valeur absolue (13,154 MF soit 2 M d'€), un recours prévisionnel à l'emprunt de 44 MF (6.708.000 €) que vous repoussez éventuellement au 1^{er} semestre, et qu'il faudrait pour nous réaliser plutôt maintenant, les taux étant comprimés et ayant plus de chance de remonter que de continuer à baisser. Vous prévoyez un montant ou un niveau d'investissement, à peu près identique à ceux des années précédentes, de l'ordre de 95, 99 millions de francs.

On peut en déduire que les résultats comptables de l'année 2001 seront bons et permettront d'alimenter substantiellement le budget d'investissement. Mais vous ne le dites pas.

- Alors que vous êtes en début de mandat, vous ne vous fixez pas d'objectifs : quel niveau d'épargne brute, quel part d'autofinancement dans l'investissement, quel objectif de réduction ou de maîtrise de certains coûts à partir de la comptabilité analytique, quel mécanisme de contrôle de gestion, quelle projection des investissements à 5 ans, quelle évolution des taux de la fiscalité locale, quelle association des élus de la commission des finances au suivi budgétaire ?

Autant de questions sur lesquelles nous aurions aimé qu'il y ait des propositions, des hypothèses des précisions.

Ce que nous vous proposons : 6 points principaux :

1. La non création d'une police municipale gadget, coûteuse et inefficace en terme de réduction des délits.
2. Une politique pluriannuelle de soutien et de développement des associations en charge de l'accompagnement scolaire en maternelle et primaire. Il est insupportable que des enfants arrivent en 6^{ème} en ne sachant pas correctement lire, écrire et compter et que nous restions immobile face à cette situation. Ce doit être une priorité clairement affichée.
3. Le blocage des créations d'emplois en engageant une réflexion sur ce que la ville doit faire elle-même et ce qu'elle peut confier à l'extérieur : je prendrai l'exemple de l'informatique ou je suis convaincu qu'il faut sous-traiter largement plutôt que de faire soi-même compte tenu de l'obsolescence rapide des connaissances.

4. Un recours à l'emprunt à taux variable pour rééquilibrer le panier des emprunts à hauteur de 50 % à taux variable et 50 % à taux fixe et réduire le poids des intérêts. On emprunte aujourd'hui à moins de 2 % comme vous le savez, ce qui permet de constituer une provision pour risque de change et de dégager des marges de manœuvre.
5. Un affichage clair de baisse du taux des 4 vieilles à hauteur de 1 % par an sur 6 ans. C'est tout à fait supportable soit 2,5 MF soit 381.122 € de recettes en moins.
6. L'application du taux maximum d'abattement pour charge de famille à la taxe d'habitation après simulation avec l'aide des services fiscaux. C'est une proposition concrète, de solidarité et de réduction des inégalités en faveur des familles favorisant une certaine redistribution et n'oublions pas que la croissance économique passe par la démographie et que la démographie implique une politique ambitieuse d'aide à la famille.

Voilà quelques exemples forts à la fois politiques et techniques et que nous regrettons de ne pas trouver dans vos propositions à vrai dire sans réelle ambition. Je pensais à ce qu'évoquait Monsieur BOURSIER, c'est-à-dire qu'il serait logique que les éléments, que les grands axes d'orientations budgétaires soient discutés en conseils de quartier.

Vous imaginez-vous présenter ce document à nos concitoyens. Moi je ne me vois pas, et je ne vous vois pas le présenter.

Nous ne donnerons pas un avis favorable au rapport d'orientations budgétaires que vous nous avez proposé car il ne rejoint pas nos propres préoccupations ».

P. BOURSIER regrette que les enjeux du Débat d'Orientations Budgétaires ne soient pas visibles, que les orientations soient diluées dans la présentation. Il fait la déclaration suivante :

« Je voudrais commencer par faire un commentaire général sur le contexte macroéconomique avant de commenter plus précisément le document d'orientation budgétaire qui nous est soumis.

1) Le contexte macroéconomique : des marges budgétaires mal utilisées

Le gouvernement Jospin a bénéficié d'une conjoncture macroéconomique favorable. Pendant plusieurs années, la reprise de l'activité a eu des effets positifs sur l'emploi et a généré des recettes fiscales supplémentaires.

Ces marges budgétaires auraient pu permettre de financer une politique sociale et écologiste fondée notamment sur la relance des services publics et plus généralement des activités socialement utiles et non-polluantes. On aurait pu également impulser une autre politique des revenus en relevant notamment de manière significative le SMIC et les minimas sociaux.

Mais d'autres choix ont été faits :

- privatisation massive
- politique de ralentissement des salaires
- accroissement de l'injustice fiscale en réduisant les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu et en ne faisant rien pour réduire les taux de T.V.A.

2) A La Roche-sur-Yon : immobilisme, opportunités manquées et zones d'ombre

Globalement, il se passe à peu près la même chose : La Roche-sur-Yon a les moyens budgétaires pour conduire une politique écologiste et sociale mais vous nous proposez des orientations qui sont marquées à la fois par l'immobilisme, par des opportunités manquées mais également par de multiples zones d'ombre.

A - Un projet conservateur marqué par la continuité de prélèvements élevés, un endettement important et des orientations libérales.

La Roche-sur-Yon est une ville qui a beaucoup plus de ressources que la plupart des villes de taille comparable. La raison est très simple : la part de l'emploi public dans la ville est très élevée, ce qui a de multiples effets économiques positifs : ces emplois publics stables en effet alimentent une demande solvable importante ce qui incite des entreprises privées à s'installer sur le territoire de la commune afin de capter cette demande.

En conséquence, La Roche-sur-Yon est une ville qui bénéficie d'un fort potentiel fiscal. La question qui se pose c'est évidemment comment l'équipe en place utilise ces ressources . La réponse est assez claire : à La Roche-sur-Yon les impôts sont beaucoup plus élevés que dans la plupart des communes de taille comparable et l'endettement de la ville est important.

Mais, et c'est un point à nos yeux absolument essentiel, ces impôts élevés et cet endettement relativement important vont de pair avec un recul des services publics et une extension des activités concédées notamment à des filiales de firmes multinationales : l'eau, les transports, la collecte et la gestion des déchets, la gestion des fluides, la maintenance d'une partie des services municipaux sont concédés au secteur privé.

En clair, l'endettement de la ville n'est absolument pas la conséquence d'une politique en faveur des services publics. Il est tout simplement le résultat d'investissements surdimensionnés réalisés dans le passé et tournés vers le privé et le prestige.

Les orientations sur 2002 ne remettent pas en cause cette politique libérale :

Les recettes de la ville prévues en 2002 sont en légère expansion (1,56 %) du fait de l'élargissement de l'assiette des impôts ; ce surplus de recettes est d'ailleurs généré par l'effort fiscal maintenu par la population puisque l'Etat n'a pas augmenté sa contribution en monnaie constante (hors inflation).

Cette expansion prévue des recettes n'est pas utilisée pour réduire l'endettement de la ville. Les nouveaux emprunts sont de même que les remboursements en capital à intervenir en 2002.

Cette expansion des recettes n'est pas non plus utilisée pour étendre les services publics dans tous les domaines que vous avez concédés au secteur privé.

Par ailleurs, nous souhaitons avoir toutes les garanties de pérennité des crèches familiales. Il serait absolument scandaleux que d'un côté on prélève des ressources pour financer une police municipale inutile et, que de l'autre, on supprime des postes dans ce domaine.

B) Des opportunités manquées

A contrario ce projet de budget montre qu'il y a des possibilités bien réelles d'agir pour améliorer vraiment la vie des habitants de La Roche-sur-Yon.

- Ainsi, vous réduisez sensiblement la subvention à la restauration collective. Plutôt que de réduire cette subvention, pourquoi ne pas envisager comme nous l'avons proposé pendant la campagne de promouvoir l'alimentation biologique dans les cantines : ce serait une mesure positive sur le plan social, environnemental, sanitaire et d'un coût relativement faible puisque le prix des denrées n'est qu'une part minime du coût de production d'un repas collectif. Mesure déjà appliquée dans nombre de communes.
- Mais de manière plus générale, l'opportunité est celle de la relance des services publics à La Roche-sur-Yon. Dans le domaine de l'eau par exemple, vous envisagez une augmentation

sensible des dépenses d'investissement (116 % pour l'eau, 33 % en équipements et travaux) sans qu'une réflexion approfondie soit conduite sur le retour de l'eau au service public. Or, toutes les études disponibles montrent que lorsque l'eau est déléguée à des firmes multinationales comme Vivendi à La Roche-sur-Yon son coût devient beaucoup plus important.

- Une relance des services publics ce serait également une politique beaucoup plus audacieuse dans le domaine des transports collectifs. Vos orientations dans ce domaine prévoient une augmentation des investissements dans les parkings Clemenceau et des Halles. Nous souhaiterions qu'une vraie réflexion soit menée sur la gratuité des transports collectifs. Ce serait une réponse concrète, sociale et écologique à l'accroissement infini des flux automobiles à La Roche-sur-Yon (qui est d'ailleurs largement lié aux erreurs d'aménagement de la Ville). Des villes de taille équivalente le font (Fougères).

C) De multiples zones d'ombre et interrogations

Beaucoup de transparents mais peu de transparence. A moins que l'excès de transparence rende parfois les chiffres invisibles.

- 1) Un ensemble d'informations essentielles ne figure pas dans votre document. Il est incroyable qu'on puisse par exemple présenter un document budgétaire sans noter le niveau des taux d'imposition envisagé.
- 2) A plusieurs reprises vous nous expliquez que la diminution de recettes du reversement contrat enfance au CCAS effectué par la CAF est neutre du fait de la diminution équivalente des dépenses (page 6, page 7). Or, à la page 8, on apprend que la subvention d'équilibre au CCAS passe à 305.000 euros. Contradiction : ce n'est pas une opération neutre sur le budget global. La fiscalité de la ville compense la participation de la CAF.
- 3) Rien n'est indiqué sur la police municipale, les coûts réels ; sachant que les chiffres de la délinquance sont en baisse à La Roche-sur-Yon, la création de cette police s'avère être une décision démagogique.
- 4) Page 18 : dans la section activités industrielles et commerciales vous prévoyez 491 000 euros d'épargne brute. Pour quelle destination ? Pourquoi n'est-elle pas restituée au budget principal ?
- 5) Dans le budget « restauration collective » plusieurs interrogations : d'une part vous réduisez la subvention d'équilibre de 5 % et d'autre part vous écrivez quelques lignes plus bas que la subvention d'équilibre devrait rester stable. Légère contradiction. Par ailleurs, vous estimez à 7,5 % l'augmentation du prix des denrées alimentaires : pourquoi une telle augmentation ?.

En résumé, nous ne voterons pas ces orientations : budget immobiliste, budget libéral et budget des opportunités manquées ».

M. LE MAIRE rappelle que les orientations budgétaires ne sont pas soumises à un vote mais présentées et débattues en séance du Conseil Municipal.

B. VIOLAIN commence son intervention par deux remarques :

- Ce débat est la première occasion depuis l'installation de cette municipalité, d'aborder des questions de fond et de mettre en perspective les grands choix de la majorité municipale pour les années à venir.
- Les observateurs économiques reconnaissent que la reprise de la croissance est liée aux mesures d'accompagnement de la consommation, prises par le gouvernement de la gauche plurielle depuis plusieurs années et qui ont mis le pays dans une situation extrêmement favorable. De plus, au niveau local, l'attractivité de la Ville-centre génère un taux de croissance suffisant

Face aux arguments avancés sur la situation économique et financière de la Ville, **B. VIOLAIN** développe les idées suivantes :

- l'importance d'expliquer la contribution de la Ville dans la construction de l'intercommunalité afin de permettre à la population d'intervenir dans ce débat.
- la poursuite des politiques partenariales.
- le débat sur les services publics et sur l'avenir des personnels municipaux.

Il est de la responsabilité des élus de réfléchir sur l'évolution à donner aux services de proximité, aux services publics.

- Des services doivent évoluer vers une certaine forme de mixité public / privé pour être plus efficaces d'un point de vue social et économique, pour répondre à des besoins nouveaux.

Parallèlement, il existe un besoin d'accroître les services publics ayant pour vocation de satisfaire des droits essentiels, comme le droit à la sécurité, le droit à l'égalité d'accès à la formation. Faciliter des rapports nouveaux avec l'institution municipale permet de construire la citoyenneté et plus globalement un certain civisme. Il y a donc un nécessaire équilibre à trouver entre le « pas assez » et le « trop » de service public pour une meilleure efficacité.

- Quant à l'avenir des personnels municipaux, il n'est pas forcément nécessaire d'accroître le personnel municipal pour développer l'efficacité économique et sociale. Par conséquent, il faut privilégier la formation, la gestion prévisionnelle des Ressources Humaines en anticipant l'évolution des services et des emplois municipaux. Deux idées méritent d'être développées : d'une part la transversalité des services pour libérer des moyens nouveaux et mieux satisfaire les attentes de la population et d'autre part, développer un climat de confiance pour le dialogue et la concertation.

B. VIOLAIN indique que des mesures sont à l'étude pour favoriser la démocratisation des œuvres sociales.

Pour **B. VIOLAIN**, il faut travailler pour qu'à moyens constants, les services soient plus efficaces et plus pertinents.

- La défense et la valorisation du patrimoine municipal dans les exercices budgétaires à venir.

G. BOURMAUD souligne la nécessité de rester vigilant dans le contexte actuel puis remercie M.S. CAILLETEAU et les services financiers pour le travail très pédagogique qui a été présenté. Contrairement à ce qu'a dit G. COUTURIER, **G. BOURMAUD** estime que des orientations fortes ont été présentées et souhaite souligner quelques idées :

Sur les recettes :

- La fiscalité est maîtrisée depuis huit ans à La Roche-sur-Yon. En outre, pour une approche juste, il est nécessaire de mettre en perspective les taux d'imposition et la qualité des services publics. Pour **G. BOURMAUD**, cette qualité existe à La Roche-sur-Yon et il prend comme indicateur l'article du Point (le Point 1530-11 janv 2002 – p 43 à 70) classant la ville au 8^{ème} rang des villes françaises (1^{er} rang des villes moyennes) où l'on vit le mieux.

Pour **G. BOURMAUD**, cette maîtrise de la fiscalité est d'autant plus notable que la Ville participe pour 80 % au budget de la coopération intercommunale. Il regrette d'ailleurs les blocages qui ont empêché la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération, statut qui aurait permis l'obtention de fonds d'Etat.

- L'estimation du taux de croissance est réaliste ; l'inflation ralentie, le P.I.B. du pays et la croissance démographique font évoluer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) normalement. Les recettes de la Ville n'ont donc pas été surestimées.

Sur les dépenses :

- **G. BOURMAUD** souligne la stabilité des dépenses de gestion des services. En privilégiant la transversalité, l'optimisation des moyens, ces dépenses sont maîtrisées tout en respectant le Glissement Vieillesse Technicité (GVT). La Ville s'est en plus engagée dans une politique de réduction de l'auxiliarat.

- La participation de la Ville aux politiques contractuelles a augmenté de 6,5 % ce qui indique que pour mener ses projets, la Ville a trouvé des partenaires et développe cette démarche.

G. BOURMAUD regrette cependant la difficulté à contractualiser avec le Conseil Général et donne l'exemple du Manège et de la réhabilitation du stade Henri Desgrange.

- **G. BOURMAUD** rappelle la baisse de la dette par habitant et l'augmentation de l'épargne nette, qui confèrent à la Ville une capacité d'investissement supplémentaire et constituent une base saine pour une politique de développement durable.

P. REGNAULT souligne la clarté de l'intervention de M.S. CAILLETEAU.

Il rappelle qu'il existe dans le budget des collectivités des crédits de formation pour les élus, y compris ceux des oppositions, et les incite à les utiliser. Cela peut permettre une meilleure compréhension des dossiers pour des débats de plus grande qualité.

Il évoque le contexte national en soulignant la 1^{ère} place de la France au niveau européen, en matière de croissance et de création d'emplois. Il attribue le mérite de cette situation à la politique gouvernementale de la gauche plurielle. Il indique que l'Etat, grâce à différentes mesures, aide les élus à assurer leurs responsabilités locales en matière financière.

Revenant sur les orientations budgétaires présentées par M.S. CAILLETEAU, il souligne la croissance de l'épargne nette et la baisse de l'endettement. Il reproche à G. COUTURIER de vouloir augmenter les dépenses en diminuant les recettes ! Pour **P. REGNAULT**, il est nécessaire de faire des économies pour investir pour l'avenir et par conséquent rester prudent. Il termine sur les services publics qu'il est parfois nécessaire de déléguer quand les compétences n'existent pas en interne. Dans ce cas et pour une bonne gestion, les élus doivent rester vigilants, notamment en matière de tarifs appliqués aux usagers.

M. LE MAIRE remercie M.S. CAILLETEAU et les services financiers pour leur travail et leur implication. Il constate la qualité de gestion de la Ville par la gauche et souhaite mettre ce fait à l'actif de ceux qui ont eu la responsabilité des finances depuis quelques années. La gauche fait des choix et elle est capable de gérer les fonds publics avec qualité.

M. LE MAIRE revient sur la nécessaire prudence et le sens des responsabilités dont il faut faire preuve sur le dossier BRANDT. La gestion de la Ville et les perspectives sont dynamiques mais les incertitudes actuelles poussent à la prudence.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'est pas une discussion sur les orientations politiques du Conseil Municipal mais bien sur les orientations budgétaires. Pour **M. LE MAIRE**, les orientations politiques sont connues et ont été actées l'année précédente par le suffrage universel et validées par des consultations. La majorité municipale doit maintenant les mettre en œuvre. En outre, pour répondre à

P. BOURSIER, la cohérence et l'unité de vote de la majorité municipale, dans sa diversité, constituent un gage de responsabilité et de cohérence de l'action publique.

M. LE MAIRE salue cette cohérence de la gauche plurielle à La Roche-sur-Yon. A l'inverse, il constate, parfois, certaines convergences « suspectes », entre la droite et une partie de l'extrême gauche.

M. LE MAIRE souligne deux aspects du Débat d'Orientations Budgétaires :

- le maintien des taux de fiscalité pour 2002.
- l'endettement de la Ville inférieur à la moyenne nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE POUR 2002.

6 - CARTE SCOLAIRE 2002-2003 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES PROPOSEES PAR L'INSPECTION ACADEMIQUE

Rapporteur : P. CERREIJO

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur les mesures de carte scolaire envisagée pour prochaine rentrée, dans les écoles publiques de La Roche-sur-Yon.

Par lettre du 21 décembre 2001, l'Inspecteur d'Académie a informé la Ville des mesures de carte scolaire 2002-2003 qu'il met à l'étude :

↵ école élémentaire du Pont Boileau (ZEP)	- gel de la 6 ^{ème} classe
↵ école élémentaire de l'Angelmière	- gel de la 6 ^{ème} classe
↵ école élémentaire de Rivoli	- gel de la 6 ^{ème} classe
↵ école élémentaire du Moulin Rouge	- fermeture de la 6 ^{ème} classe
↵ école élémentaire des Pyramides	- ouverture d'une 8 ^{ème} classe
↵ école maternelle Flora Tristan	- gel de la 4 ^{ème} classe
↵ école maternelle Emile Baumann	- fermeture de la 4 ^{ème} classe
↵ école élémentaire de la Généraudière	- ouverture d'une 2 ^{ème} classe d'intégration scolaire pour handicapés moteurs (CLIS 4)
↵ classe d'intégration scolaire pour handicapés mentaux (CLIS 1)	- transfert de l'école élémentaire de la Généraudière à l'école élémentaire l'Angelmière.

Lors d'une réunion programmée entre la Ville et l'Inspecteur Académique le 9 Janvier 2002, ces mesures ont été étudiées avec, également, les propositions de fermeture des deux écoles maternelles Pauline Kergomard et Gutenberg.

Suite à différents échanges entre l'Inspection Académique et la Ville, les propositions, à ce jour, sont les suivantes :

Retraits et gels

- ↵ Retrait de quatre emplois liés à la fermeture des écoles maternelles Pauline Kergomard et Gutenberg.
- ↵ Gel du 4^{ème} emploi à l'école maternelle Flora Tristan

Ouverture

- ↵ Implantation d'un 8^{ème} emploi à l'école élémentaire Pyramides (ZEP)

Enseignement spécialisé

- ↵ Implantation d'une deuxième CLIS 4 (handicapés moteurs) à l'école élémentaire La Généraudière.
- ↵ Transfert de la CLIS 1 (déficients intellectuels) de l'école élémentaire La Généraudière (retrait d'un emploi) à l'école élémentaire Angelmière (implantation d'un emploi).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces mesures.

Il est donc proposé :

- d'émettre un avis favorable :
 - à la fermeture des écoles maternelles Pauline Kergomard et Gutenberg.
 - à l'ouverture d'une 8^{ème} classe à l'école élémentaire des Pyramides.
 - au transfert de la CLIS 1 (déficients intellectuels) de l'école élémentaire de la Généraudière (retrait d'un emploi) à l'école élémentaire Angelmière (implantation d'un emploi).
 - à l'implantation d'une 2^{ème} CLIS 4 (handicapés moteurs) à l'école élémentaire la Généraudière sous réserve que des accords soient trouvés avec les collectivités locales concernées sur le financement des travaux et équipements spécifiques nécessaires.
- d'émettre un avis défavorable à la mesure de gel de la 4^{ème} classe de l'école maternelle Flora Tristan.
- de demander que suite à la proposition de fermeture des écoles maternelles Pauline Kergomard et Gutenberg, les 4 postes correspondants soient mis en réserve pour pallier les éventuelles ouvertures de classes dans les écoles devant accueillir les enfants.

J.L. BATIO fait la déclaration suivante :

« Nous n'avons pas eu besoin d'une consultation coûteuse pour constater que les parents d'élèves de Kergomard et de Gutenberg veulent garder leurs écoles maternelles.

A l'heure où certains ressassent un discours convenu, sur la démission des familles ou sur le soi-disant mécontentement de la population à l'égard du service public.

Je trouve vraiment positif que des parents se mobilisent dans le souci du bien-être de leur enfant pour sauvegarder un service public de proximité. Dans l'un et l'autre cas c'est un combat qui apparaît pleinement justifié. On est plus habitué à entendre parler de la désertification des zones rurales, de la fermeture d'une école qui annonce la mort d'un village.

Mais dans le centre ville de la Roche, avec la fermeture de Kergomard, on se dirige vers une situation équivalente ; si rien n'est fait pour inverser la tendance il n'y aura bientôt plus d'école publique à l'intérieur du pentagone.

A Gutenberg nous sommes dans un quartier de grands ensembles, la fermeture va entraîner une augmentation des effectifs de Jean Yole et des Pyramides.

Dans ces deux écoles des moyens importants ont été déployés pour la mise en place de contrats éducatifs locaux, un des objectifs est de permettre aux enfants de réinvestir leur école et au-delà la scolarité. Il apparaît contradictoire de concentrer plus d'élèves justement dans ces deux écoles. Enfin il faut souligner qu'il s'agit de la fermeture de deux écoles maternelles.

La scolarisation dès deux ans n'est pas toujours une bonne chose quand elle s'effectue dans de mauvaises conditions matérielles. Raison de plus pour garder deux petites écoles à échelle plus humaine pour ces jeunes enfants et éviter la concentration dans de grands groupes scolaires.

La continuité pédagogique cela peut être le lieu de scolarisation, mais cela peut être aussi la qualité de l'accueil ; c'est un critère encore plus important.

Ou alors, la vraie raison de ces fermetures est celle dénoncée par les parents : il faut faire des économies. Mais quelles économies ? Si il y a bien un secteur qui ne doit pas être soumis à la loi de la rentabilité financière c'est la petite enfance.

La question est politique, c'est un choix politique d'augmenter les crédits dans un secteur et de les baisser dans un autre. Pour notre part, nous préférons maintenir les crédits pour les écoles et réduire complètement ceux de la police municipale.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons les parents de Kergomard et Gutenberg et nous opposons à la fermeture de ces écoles ».

G. COUTURIER désire connaître la conséquence exacte des fermetures des écoles Kergomard et Gutenberg sur l'évolution prévisible des effectifs des établissements qui accueilleront les enfants qui en sont issus. Il désire savoir si cela modifiera le taux d'encadrement des élèves.

Selon **J. SOULARD**, personne ne peut se réjouir de la fermeture de deux écoles maternelles, ni les parents, ni les élus, ni les citoyens. Mais parler de fermeture sans autre explication reviendrait à dire que l'école publique ne serait plus présente sur la Ville, alors qu'il n'en est rien. A La Roche-sur-Yon il n'y a qu'une école publique, avec plusieurs lieux d'implantation, une école publique de proximité dont la fermeture n'est pas à l'ordre du jour.

L'enseignement est délivré de la même façon dans tous les établissements, dans le respect du principe d'égalité. Les mêmes moyens, humains ou matériels, sont mis en œuvre dans tous les établissements et il n'est pas question de les réduire.

J. SOULARD rappelle le montant des crédits alloués pour réhabiliter et entretenir le patrimoine indispensable au bon déroulement de la scolarité.

4 MF environ en 2000

5 MF environ en 2001

Cet effort sera poursuivi et conforté dans le cadre du prochain budget. De plus, **J. SOULARD** s'étonne des propos de certains élus qui parlent de déséquilibre d'équipement dans le quartier nord-est alors que de nombreux travaux d'entretien sont effectués dans ce secteur : les bâtiments scolaires des Pyramides, la réhabilitation de la mairie annexe de la Garenne, la réhabilitation du poste de police de proximité, l'étude sur le réaménagement du centre commercial.

Enfin, **J. SOULARD** rappelle que les bâtiments de Kergomard et Gutenberg ne seront pas rasés mais permettrons de maintenir voire renforcer sur ce secteur, le service public lié à l'enfance. La ville bouge d'un point de vue spatial et sociologique. Il faut savoir s'adapter à ces évolutions et répondre aux contraintes qui apparaissent. Il est du devoir des élus d'anticiper ces mouvements.

B. VIOLAIN fait l'intervention suivante :

« Ce dossier est sensible. Je comprends la colère et la déception des parents d'élèves et des enseignants. L'école publique a, tout particulièrement dans notre département, une dimension sociale, culturelle et politique d'une rare importance, d'une extrême sensibilité.

Tout ce qui contribue à y toucher, suscite, à juste titre colère et mécontentement.

En ce qui nous concerne, élus communistes, nous nous inscrivons dans l'objectif de trouver une sortie par le haut, une solution offensive, qui rassemble tout le monde à commencer par celles et ceux qui sont mécontents. Je propose que nous nous saisissons de ce projet de modification de carte scolaire, pour engager une très forte expérimentation. En quelque sorte, mettre en perspective l'idée d'une nouvelle école, celle du XXIème siècle qui assure ces 3 missions :

- construire l'individu ;
- éduquer le citoyen ;
- former le salarié, le travailleur.

Cinq groupes scolaires sont concernés par la réorganisation de la carte scolaire :

- Malraux
- Gluward
- Pont Boileau
- Jean Yole
- Pyramides

Travaillons ensemble à faire de ces cinq groupes scolaires, un enjeu d'expérimentation avec un devoir de double entraînement :

- entraînement pour faciliter la scolarisation de tous les jeunes yonnais de 2 ans et plus (sachant que le département figure parmi la scolarisation la plus haute) ;
- entraînement pour continuer à renforcer l'enseignement public (qui a rattrapé l'enseignement privé donc reconnaissance de son efficacité).

Il faut donc faire quelque chose de grand, en mettant à la disposition des 5 groupes, des moyens à la hauteur de nos ambitions et des objectifs à atteindre pour le bien être de l'enfant, à savoir :

- prendre en compte l'affectif de l'enfant ;
- considérer l'enfant avec son passé, ses amours, ses phobies, ses passions et amitiés ;
- créer une harmonie entre l'école, l'enfant et la famille.

Quand on parle de ces objectifs, on met en perspective une nouvelle qualité de l'enseignement. Cela va de l'accueil, au contenu même de la formation en passant par la restauration l'aménagement du temps de l'enfant, aux conditions d'enseignement, à l'ouverture vers la société, à la relation parents / enseignants / élus / société civile.

Si table ronde il y a, ce n'est pas pour faire le constat, mais pour mettre en perspective des faits nouveaux, pour expérimenter un véritable projet d'école. Dans ce sens et dans l'immédiat :

- il est nécessaire de renouer avec des rencontres régulières avec les enseignants, pour confronter les points de vue ;
- de rendre plus visible, et réaliser le plan pluriannuel d'équipement et de rénovation ;
- en ce qui concerne le personnel, en tant qu'adjoint, j'ai proposé à la commission ad hoc, un plan audacieux de formation pour tout le personnel qui est en relation avec les enfants.
- Je propose aussi que nous veillions à une stabilité de ce personnel ;
- Bien évidemment j'appuie la demande à ce que des postes d'enseignants soient créés en fonction de ces ambitions.

Tout ceci doit se mettre en cours avec et par la démocratie ».

M. LABROUSSE fait la déclaration suivante :

« Il est difficile pour certains d'entre-nous, d'avoir été dans les années 75 jeunes parents d'élèves, et d'avoir milité pour l'ouverture d'une école maternelle (GUTENBERG) et d'être aujourd'hui (25 ans après) parmi ceux qui décident de sa fermeture.

Pour autant, les chiffres de la démographie, que nous a rappelé Patricia CEREIJO, sont éloquents. Les besoins en écoles ne sont plus les mêmes dans le quartier Nord, ils diminuent dans le centre ville et il n'est plus nécessaire de trouver, comme dans les années 75/76 des solutions en préfabriqués pour soulager les écoles des Pyramides, Jean Yole et Rivoli.

C'est donc une décision raisonnable et courageuse que de préparer aujourd'hui la fermeture de ces deux écoles. Ces décisions donnent nécessairement lieu à des interrogations, voire à des appréhensions chez les parents, chez les enseignants et auprès du personnel municipal. Nous, les VERTS, nous soutenons ce choix difficile.

Pour autant, nous serons vigilants à ce que ces décisions n'aient pas pour conséquence une détérioration des conditions actuelles d'accueil dans les écoles dans lesquelles vont se répartir les enfants de KERGOMARD et GUTENBERG.

Ces décisions de fermeture doivent donc nécessairement amener l'équipe municipale à envisager très rapidement des travaux d'aménagement dans certaines écoles et à penser avec beaucoup de discernement à l'affectation des personnels municipaux ».

P. CEREIJO répond aux différents intervenants dans la déclaration suivante :

« Après avoir entendu vos interventions, il est temps pour moi d'expliquer quelle est l'offre du Service Public d'éducation à La Roche sur Yon. Pour être la plus précise possible, je vous donne la situation au 1^{er} février :

- 15 groupes scolaires
- 15 écoles élémentaires pour 2019 élèves
- 17 (15+2) écoles maternelles pour 1419 élèves répartis dans 57 classes, ce qui porte un taux d'encadrement aux alentours de 25 élèves par classe maternelle sur l'ensemble de la Ville.

L'Inspection Académique met en face des élèves les enseignants, et comme nous sommes sur une compétence partagée, la Collectivité Locale apporte les moyens qui sont de son ressort.

La Roche sur Yon ne faillit pas à sa mission, loin de là. En effet, outre les bâtiments :

- 57 ATSEM accompagnent les enseignants dans les classes maternelles
- 65 personnes travaillent pour la restauration scolaire
- 40 personnes assurent l'accueil matin et soir
- 23 agents d'entretien assurent l'entretien des locaux

Le budget global de la ville consacré à l'enseignement primaire public avoisine 2 Millions d'€, hors charges de personnel.

Dans quel contexte démographique sommes nous : entre les recensements 90 et 99, la population a évolué de 9 % et nous nous en félicitons. Mais dans le même temps, la population des enfants de moins de 3 ans, a diminué de 12,41 % ; celle de 3 à 6 ans de 4,64 %. Les naissances domiciliées à La Roche sur Yon sont passées de 580 en 1995 à 482 en 2001, si l'on fait abstraction du pic de l'an 2000.

Revenons sur les 2 écoles qui nous préoccupent tous ce soir. Quels constats avons nous fait pour proposer la fermeture de ces deux écoles :

- une baisse des effectifs sur 10 ans :
- en 1990, Gutenberg comptait 100 élèves, aujourd'hui 45
- en 1990, Kergomard comptait 108 élèves, aujourd'hui 43

La capacité d'accueil des deux écoles est de 10 classes pour 270 élèves. Aujourd'hui, on y dénombre 88 élèves pour 4 classes, dont 20 inscrits par dérogation et 3 enfants du Voyage.

Je ne vous rappelle pas les difficultés que nous avons eues à maintenir la deuxième classe à Kergomard, en 1999 et l'impossibilité, chiffres à l'appui de conserver la 3^{ème} classe à Gutenberg à la rentrée dernière.

Enfin, je tiens à vous signaler que sur les 88 élèves actuellement inscrits dans ces deux maternelles, 22 passent à la rentrée en CP. Ce sont donc 66 élèves, dont certains sous dérogation, à qui l'on propose de rejoindre dès à présent des groupes scolaires qu'ils auraient intégré de toute façon, à leur entrée en C. P.

Cela concerne donc 4,6% de la population scolaire maternelle yonnaise.

Au-delà de ces chiffres, il est bon de préciser que ces deux écoles n'étaient pas directement rattachées à un groupe scolaire. Cette situation atypique dans le paysage éducatif yonnais n'était pas sans poser question quant à la continuité pédagogique souhaitable, et à la volonté des parents de voir leurs enfants fréquenter le même groupe scolaire lorsque l'aîné entrait en C. P. . Ce que j'entends par là, c'est le respect des cycles d'apprentissages mis en place par l'Education Nationale, sur la petite et moyenne section (cycle 1), et sur la grande section, CP, CE1 (cycle 2).

Par ailleurs, le centre ville dispose d'un maillage d'écoles suffisant, avec Pont Boileau, Gluard, Malraux/Jean Roy et Montessori/Faguet. Ces écoles répondent aux besoins, y compris futurs, si l'on prend en compte nos efforts de redensification du centre ville. En effet, la population du Pentagone a augmenté de 11,1 % entre 1990 et 1999, mais dans le même temps, la population des moins de 15 ans sur le même secteur a diminué de 16,33 %.

Par contre, les perspectives d'urbanisation de notre territoire dans le cadre du nouveau POS laissent apparaître, en périphérie, des besoins futurs. Ces zones, vous les connaissez. Il s'agit de la Brossardière et de la Bretèche (Moulin Papon) en cours de finalisation, mais aussi à court terme de la Maison Neuve des Landes (35 hectares, hypothèse de 300 logements), l'Annexe (30 hectares, hypothèse de 250 logements), les buissonnets (hôpital sud, 34 lots), la Maronnière, et à plus long terme la Davissière (70 hectares), et la Moutilière (72 hectares).

La ville s'étend, principalement à l'est et au Sud Est. Le service public de l'éducation doit s'adapter à ces évolutions. C'est non seulement un principe inscrit dans les textes, mais c'est aussi une question de bon sens. L'enseignement privé l'a d'ailleurs compris, et c'est vers ces futures zones d'habitat qu'il cherche à s'implanter. Il nous faudra sans doute, pour répondre à ces nouveaux besoins, ouvrir à terme un nouveau groupe scolaire.

Pour toutes ces raisons, la fermeture de Kergomard et Gutenberg est justifiée.

Nous devons donc désormais préparer la rentrée 2002 dans l'objectif d'assurer un accueil de qualité aux enfants qui arriveront dans leur nouvelle école.

- ⇒ Cela suppose, dans les écoles qui accueilleront les enfants concernés, un effort de l'Education Nationale en terme de postes d'enseignants. C'est pourquoi nous avons demandé à l'Inspecteur d'Académie de mettre en réserve les postes retirés suite à la fermeture des deux écoles, afin de les affecter aux autres écoles yonnaises en fonction des besoins induits par cette fermeture.
- ⇒ Cela suppose également de la part de la ville un effort au niveau des personnels et des lieux d'accueil.

Les personnels de la ville, en poste actuellement à Kergomard et Gutenberg seront réaffectés en fonction des besoins, et de façon à ce que les enfants retrouvent un référent familial dans leur nouvelle école.

Et je peux vous assurer que tout est mis en œuvre pour que les ouvertures de classe se fassent dans des locaux suffisants, adaptés et accueillants.

Pour conclure, je voudrais :

1) dire aux parents que nous comprenons leurs interrogations, nous respectons leur mobilisation comme nous comprenons les interrogations des enseignants des groupes scolaires d'accueil.

2) insister sur notre rôle au sein de cette municipalité. Il est de notre devoir d'adopter un point de vue à la fois global et prévisionnel sur les sujets que nous traitons. Nous devons anticiper les évolutions, prévoir les besoins futurs, et adapter l'offre des services publics. Cette tâche est parfois ingrate, les résultats souvent décalés dans le temps. Mais sans cela, comment répondre aux aspirations des yonnais ?

Je fais mienne la déclaration récente de Monsieur Frédéric Boursier (sic), adjoint au Maire de Rennes et Président du Réseau des villes éducatrices auquel nous appartenons :

« L'école est un maillon essentiel de la politique d'aménagement urbain et l'élaboration du périmètre scolaire un enjeu de mixité sociale. Il faut savoir défendre, mais aussi fermer une école. »

« Bien organiser l'arrivée de nouveaux contingents dans le système scolaire implique que les écoles maternelles et élémentaires soient situées au bon endroit, maintenues ou agrandies, réduites ou fermées, et qu'elles disposent du nombre adéquat d'enseignants et de personnel technique, ainsi que du matériel nécessaire. »

G. COUTURIER se demande pourquoi la municipalité ne laisse pas ces écoles fermer d'elles-mêmes en attendant la réduction des effectifs.

M. LE MAIRE considère que cela aurait été la solution de facilité. Mais dans l'attente, les écoles se retrouvaient avec une classe unique regroupant toutes les sections de maternelle, ce qui n'était pas acceptable pédagogiquement. L'évolution de la démographie de la ville rend ces adaptations nécessaires.

J.L. BATIOU regrette de n'avoir aucune garantie sur des réouvertures de classes dans d'autres lieux.

Pour **M. LE MAIRE**, les mesures proposées garantissent une rentrée scolaire de qualité à La Roche-sur-Yon. Il rappelle que la notion de secteur scolaire n'a aucun fondement en droit, mais correspond à une mesure de rationalisation et de simplification, décidée par la municipalité. Les dérogations n'existent que par rapport à une règle fixée par la municipalité et qui par conséquent peut parfois être modifiée, notamment dans l'intérêt des familles.

Il peut cependant être intéressant de remplacer les secteurs actuels, relativement étroits, par des zones plus larges qui engloberaient deux à quatre écoles et qui restent à déterminer dans le respect de la capacité d'accueil des écoles.

M. LE MAIRE revient sur le principe d'égalité et de mixité sociale, principe revendiqué par l'école publique. Souhaitant répondre à la lettre ouverte qui lui a été adressée, il rejette l'argument selon lequel les écoles autres que KERGOMARD seraient des « usines à mômes » : ces établissements disposent d'enseignants, de parents, d'élèves qui ont les mêmes exigences de qualité et d'égalité. Les matériels et l'accompagnement des personnels non enseignants sont de la responsabilité de la commune. Pour **M. LE MAIRE**, l'école publique doit servir la République dans un souci d'égalité. La majorité municipale sera vigilante quant à l'application de ce principe.

En outre, il existe actuellement 1622 places dans les écoles maternelles de La Roche-sur-Yon pour 1416 enfants, donc 206 places vacantes. Il y a donc des places dans les écoles publiques de La Roche-sur-Yon et la majorité municipale veille à la qualité des conditions d'accueil.

M. LE MAIRE considère qu'un groupe scolaire qui accueille à la fois les enfants de maternelle et de primaire facilite la vie des familles et des enfants et en aucun cas ne constitue une atteinte à la qualité de l'enseignement.

Quant au personnel de KERGOMARD et de GUTENBERG, il sera affecté en renfort dans les établissements où cela s'avérera nécessaire.

Pour conclure, **M. LE MAIRE** indique que cette démarche n'a pas de motivation économique. Pour autant, la gestion de la Ville et sa rationalisation sont à prendre en compte.

**QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR
6 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR
3 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE**

**SUSPENSION DE SEANCE A 20 H 30
REPRISE DE SEANCE A 21 H 05**

3 - REHABILITATION DU STADE HENRI DESGRANGE – APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SEMYON

Rapporteur : Y. ROULEAU

Y. ROULEAU rappelle que le projet de réhabilitation du stade Henri DESGRANGE lancé en 1998, en est aujourd'hui à l'avant projet sommaire.

De 1932 date de la création du stade, à 2002, 70 ans se sont écoulés dans une ville caractérisée par une forte activité sportive. Mais, en 70 ans, les conditions du spectacle sportif ont changé avec une nécessité de visibilité, d'esthétique, d'accueil, de confort, de convivialité, de médiatisation qui ne sont pas actuellement réunies dans le stade. Ce dernier a donc besoin de retrouver une certaine jeunesse et de s'adapter à la modernité, ce qui est l'objet de l'actuel projet.

Y. ROULEAU rappelle que le stade a vécu certaines « heures de gloire » et considère donc qu'il est important de cultiver cette mémoire :

- le vélodrome : (activité à conserver au vu des événements qui s'y sont déroulés)
- le rugby : il existe une culture « du rugby » forte à La Roche-sur-Yon. La dernière grande manifestation a été un France / Irlande des équipes 20 ans ; la prochaine le 5 avril, un France / Irlande des équipes A
- le football : de grandes équipes sont venues à La Roche-sur-Yon (Reims, le Racing Club....)
- l'athlétisme : activité très présente jusque dans les années soixante
- le gala multisports des écoles publiques

Ces événements doivent constituer une histoire de stade, une histoire de la Ville. D'ailleurs, il serait intéressant d'installer dans les futurs locaux, un espace dédié à l'histoire du stade. De même, une fête du stade alliant le passé et l'avenir pourrait être organisée avant l'ouverture de cet équipement.

Y. ROULEAU rappelle que ce réaménagement s'inscrit dans la rénovation du quartier de la gare, qui va du passage à niveau des Forges jusqu'au quartier Zola. Ce n'est donc pas un acte isolé, mais une action en liaison avec un réaménagement général.

Y. ROULEAU rappelle quelques dates de la procédure :

- décembre 1998 : décision du Conseil Municipal de réhabiliter le stade
- juin 2000 : ouverture du concours
- décembre 2000 : choix de l'architecte et convention de maîtrise d'ouvrage avec la SEMYON
- février 2002 : présentation d'un avenant à la convention de mandat

Y. ROULEAU estime que l'avant projet définitif sera évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mars et que la livraison du stade, réhabilité, se fera en fin d'année 2003.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 décembre 2000 a approuvé à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre le choix du lauréat et la convention de mandat avec la SEMYON.

Les études d'APS ont été engagées en tenant compte des éléments nouveaux suivants :

- l'achat par la Ville des deux maisons aux n° 56 et 58 rue de Saint-André a permis de concevoir un bâtiment plus homogène à plan rectangulaire.
- la tribune sud existante ne peut être conservée, compte-tenu des normes de construction actuelles.

Ce projet concerne donc la construction d'une tribune sud de 4410 places, d'une tribune nord de 630 places et la rénovation de la piste de vélodrome. Le Conseil est appelé à se prononcer sur l'avant projet sommaire et à approuver la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention de mandat avec la SEMYON, portant le montant de l'opération à 7.726.108 € TTC (50.679.946,25 F) valeur livraison.

Ce stade sera classé par la Fédération Française de Football en catégorie 2, c'est-à-dire d'envergure nationale. Il est potentiellement évolutif puisque sa capacité peut être augmentée, même si ce n'est pas à l'ordre du jour Il est important qu'un édifice public puisse s'adapter à la demande.

L. CAILLAUD fait l'intervention suivante :

« Je souhaiterais rappeler que l'estimation du coût des travaux qui a été évaluée en décembre 2000 à 25 millions hors-tax. Aujourd'hui, on propose au conseil municipal d'approuver un avant-projet sommaire et la conclusion d'un avenant de 50.679.946,25 TTC (soit 7.726.108 € TTC) valeur livraison soit presque du simple au double. Ce qui nous amène à trois réflexions.

1. Le projet a déjà évolué, les données du géomètre expert indiquent qu'il sera nécessaire de détruire les tribunes existantes pour des raisons de sécurité liée à l'usure du béton et un dénivelé de 6 centimètres : est-ce réellement une réhabilitation ? A mes yeux, il s'agit de la construction d'un équipement neuf. On change de projet, cela aurait justifié un nouveau concours d'architecte.
2. Cela m'amène à ma deuxième réflexion : pourquoi installer un équipement sportif neuf en ville alors qu'il existe des possibilités de le mettre en périphérie comme l'ont fait d'autres villes comme par exemple Nantes. Si l'équipe de foot de La Roche passe en deuxième division, il y aura l'obligation de créer une nouvelle tribune face Nord pour permettre d'accueillir le nombre nécessaire de spectateurs, conformément au règlement de la fédération française de football. On devra en conséquence décaler également le terrain de football. Quel sera le coût final si l'équipe de la Roche-sur-Yon passe en D2 ?

L'intérêt d'installer le stade en périphérie serait multiple pour les Yonnais :

- ★ Un coût global moins élevé à la sortie, pour un équipement plus adapté que ce projet évolutif par tranche. Aujourd'hui on en est à l'avenant n°1 à 50 millions mais demain... Pour répondre aux questions que se posaient Messieurs BOURMAUD et ROULEAU concernant la participation financière des autres collectivités territoriales. Pour pouvoir les intéresser, il serait souhaitable de les associer dès l'origine du projet et non de les mettre devant le fait accompli comme cela a été le cas pour le Manège.

Vous avez également indiqué que votre nouveau projet était un projet de stade catégorie 2 qui pourrait faire l'objet d'une nouvelle demande et d'avoir un nouvel accord. En revanche, si vous aviez prévu dès le départ un équipement à vocation plus départementale on aurait pu intéresser le Conseil Général sur une participation à cet investissement.

- ★ Des nuisances sonores et de circulation qui pourraient diminuer pour les habitants du quartier de la gare. Concernant ce dernier point, ne faudrait-il pas d'ores et déjà prévoir, dans le cadre des enveloppes budgétaires des indemnités pour les riverains pour perte de valeur de leur patrimoine immobilier et pour nuisances sonores voire dégradations qui suivront avec un tel aménagement. N'oublions pas de surcroît, qu'il y aura en même temps l'ouverture du boulevard Réaumur sur le boulevard Arago et que la Gendarmerie entraînera dès son installation des flux de circulation supplémentaires.
 - ★ Un intérêt sportif permettant aux clubs de football et aux clubs de rugby de disposer d'installations indépendantes.
3. Enfin, pourquoi ne pas faire un référendum, un vrai, pour demander l'avis aux Yonnais sur un équipement et un investissement aussi important. On serait alors en parfaite démocratie participative telle que vous nous l'avez présenté en débat d'orientation. Mais peut-être considérez-vous que nous avons techniquement tort parce que nous sommes politiquement minoritaires.

Pour ces raisons d'intérêt financier pour les Yonnais et de tranquillité pour les habitants du quartier de la Gare, nous voterons contre cet avant projet sommaire ».

Ayant travaillé sur ce dossier pendant le mandat précédent, **J. SOULARD** souhaite apporter quelques précisions :

→ sur la montée du club de La Roche-sur-Yon en 2^{ème} division :

Il existe des normes pour les stades accueillant des clubs de 2^{ème} division, de l'ordre de 10 à 12.000 places. Cependant, il n'est guère envisageable qu'une ville engage les crédits correspondants sans la certitude que son club ne redescendra pas l'année suivante en division inférieure. Il n'existe d'ailleurs pas d'exemple où la Fédération ait refusé la montée d'un club à cause du manque de capacité de son stade, d'autant plus qu'un équipement de ce type ne se construit pas en huit jours.

Les normes de la Fédération concernent donc plus la sécurité des installations. En cas de montée en 2^{ème} division, avec le stade actuel, la Fédération exigerait une adaptation dans un délai précis. Le stade Henri DESGRANGE, une fois réhabilité remplira quasiment toutes ces conditions.

J. SOULARD estime que la nécessité de 5000 places assises doit aussi correspondre à un besoin équivalent.

→ Sur la participation financière du Conseil Général :

J. SOULARD déplore l'interruption rapide de toute discussion sur l'obtention de subventions par le Conseil Général.

→ Sur la dévalorisation des maisons du quartier :

En tant qu'habitant du quartier, **J. SOULARD** ne pense pas que l'animation amenée par un stade puisse dévaloriser les propriétés.

G. BOURMAUD intervient sur deux points :

→ Sur la participation financière du Conseil Général :

Ce dernier a établi ses critères d'intervention mais ne semble pas totalement les respecter, quand il est saisi par la Ville de La Roche-sur-Yon. Pour le stade H. DESGRANGE, le Conseil Général ne l'a pas considéré comme stade de football dans la mesure où il y avait une piste vélodrome.

→ Sur les coûts évoqués par L. CAILLAUD :

L. CAILLAUD a parlé de l'intérêt des clubs de football et de rugby d'avoir un stade qui leur est propre. Pour G. BOURMAUD, cela implique que le club de rugby, qui évolue à un niveau comparable à celui du football, continue à utiliser le stade H. DESGRANGE, dans son état actuel ; ce qui ne peut s'envisager à long terme compte-tenu de la vétusté de l'installation. Il faudrait donc construire un nouveau stade à l'extérieur de la Ville et rénover le stade Henri DESGRANGE. en menant ces deux opérations de front, le coût serait donc plus important.

M. NARIOO rappelle que le projet de complexe cinématographique a été largement critiqué parce qu'il s'installait en périphérie de la Ville, ce qui « excentrait » une activité culturelle. Dans le cas du stade H. DESGRANGE, il existe un équipement culturel et sportif au cœur de la Ville, ce qui est une chose positive.

En outre, **M. NARIOO** précise, en tant que riverain du stade depuis 20 ans, ne pas être gêné par l'activité générée par cet équipement qui crée d'ailleurs une réelle animation dans le quartier.

M. NARIOO évoque également la position de la ligue de football qui prétend faire payer les retransmissions radios des matchs donc sur des spectacles sportifs qui se déroulent dans des installations financées par les collectivités publiques. Il lui semble choquant que la ligue puisse taxer de tels spectacles. M. NARIOO souhaite dénoncer cette pratique.

P. REGNAULT note que la réhabilitation du stade H. DESGRANGE n'entraînera pas de surcoût majeur de fonctionnement. En ce qui concerne l'évolution des coûts, il estime que c'est une pratique courante et donne deux exemples : le musée des Lucs-sur-Boulogne prévu à 45 MF et dont le coût actuel est chiffré à 93 MF ; le centre international omnisports de Mouilleron chiffré initialement à 110 MF et qui aujourd'hui est estimé à 180 MF.

Sur la participation du Conseil Général, **P. REGNAULT** estime que le Département a tendance à privilégier le financement d'installations qui favorisent sa communication au détriment des installations sportives des différentes communes de Vendée.

En réponse à L. CAILLAUD, **Y. ROULEAU** estime que la population a été consultée (élections ; questionnaire) sur ce projet et qu'il n'est plus question de revenir sur la décision de réhabilitation. En outre, il considère qu'il existe dans un rayon de 500 mètres autour du stade des réserves de parkings ; il n'y a donc pas de problème d'accessibilité. En proportion, le stade de la Beaujoire à NANTES dispose de moins de places. Pour finir, **Y. ROULEAU** souhaite donner quelques précisions sur la fréquentation et la capacité d'accueil du stade. Il donne quelques chiffres :

- Moyenne nationale de fréquentation des stades en division nationale de foot : 1800 spectateurs
- Capacité d'accueil du stade H. DESGRANGE réhabilité : 8000 spectateurs
- Moyenne de fréquentation lors de la dernière journée de Division II : 3800 spectateurs, avec un maximum lors du match Amiens / Le Mans : 7400 spectateurs

Par conséquent, ce stade est adapté à la demande du milieu sportif (footballeurs, rugbymen, cyclistes) et correspond à l'image de La Roche-sur-Yon, ville de 50.000 habitants. Ce stade est donc à la fois ambitieux et raisonnable ; il permettra aux yonnais et aux vendéens d'avoir des conditions de confort et des spectacles sportifs de qualité.

A la demande de J.P. GALLOCHER, **Y. ROULEAU** précise que le club cycliste se verra affecter dans le stade réhabilité des locaux qui correspondent globalement à sa demande.

**QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR
6 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR
3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE**

4 - PROJET DE MUSEE – VALIDATION DU PRE-PROJET CULTUREL

Rapporteur : F. BERNIER

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le principe de création d'un nouveau Musée qui s'inscrira à terme dans le projet de restructuration de l'îlot actuellement occupé par la Gendarmerie, et à valider les orientations du pré-projet culturel, à savoir :

- mettre en valeur le patrimoine de la Ville en soulignant ses particularités
- redéployer les collections d'œuvres d'art, en insistant sur ce qui fait la spécificité de La Roche-sur-Yon par rapport aux autres institutions du même type
- renouer avec un rôle d'acteur de la création plasticienne actuelle, par le biais d'une programmation cohérente d'expositions temporaires et par des acquisitions fournies.

J. VARENNES fait la déclaration suivante :

« N'en déplaise aux deux oppositions, pour nous, élus communistes, l'existence d'un musée de ville à La Roche sur Yon présente et représente un intérêt public pour plusieurs raisons qui sont les suivantes :

Tout d'abord, par la dimension identitaire et d'identification de notre ville qu'il intègre :

En effet, le musée de la Roche-sur-Yon doit être un lieu de conservation et de mise en valeur du patrimoine historique et culturel de notre ville qui permettra aussi bien aux anciennes comme aux jeunes générations de colporter l'héritage culturel yonnais.

Cela est possible si nous nous attachons à restaurer, étudier et enrichir les collections existantes et il en existe.

Je pense notamment aux œuvres de 2 artistes yonnais, Paul Baudry (1828-1886), peintre de la fin du 19^{ème} siècle et Benjamin Rabier dessinateur du 19^{ème} (1869-1939), lesquelles constituaient déjà un fonds d'œuvres dans l'ancien musée.

L'identification du tissu patrimonial yonnais caractérisé par l'originalité de notre ville par sa configuration de ville nouvelle, ne peut qu'alimenter et constituer la base de notre réflexion sur la manière de conduire l'aménagement du territoire local voire départemental en fonction de ces connaissances.

Cette identification permettra l'élaboration de l'atlas du patrimoine yonnais, base indispensable de toute action territoriale qualitative et de toute initiative pertinente de sensibilisation et de formation des citoyens à leur environnement.

Au fond la connaissance du patrimoine d'un territoire ne vaut que si elle est le bien commun de toutes celles et tous ceux qui l'habitent.

Parmi les missions générales du musée de ville, il est à considérer comme fondamentales la préservation et la restauration des formes architecturales et urbaines qui font la richesse du patrimoine historique existant, tels les bâtiments à l'architecture napoléonienne ou antérieure à cette époque (le haras, les remparts...).

Car il ne s'agit évidemment pas de négliger les édifices et objets témoins de notre histoire ancienne puisque c'est le patrimoine commun des yonnais qui est amputé chaque fois que disparaît une maison de pays typique, un monument, ou encore une structure classée ou non classée constituant des éléments du patrimoine historique.

Savoir où l'on vit, comprendre d'où on vient, est une des conditions d'exercice de la citoyenneté. La maîtrise du patrimoine redonne la maîtrise du présent. Pour le moins elle y contribue.

Avec un passé riche et complexe, un présent en pleine expansion urbaine, la ville de La Roche sur Yon est confrontée à des mutations urbaines importantes et à la nécessité pour sa population de s'approprier son espace urbain sur lequel elle vit au quotidien.

Elle est en quelque sorte le lieu privilégié pour la création de ce musée de ville, mémoire d'une ville nouvelle qui œuvre à mieux construire son avenir avec ses citoyens.

Ainsi, la Roche-sur-Yon pourrait être un lieu où la population locale et touristique viendrait découvrir l'histoire vendéenne.

Aussi, le patrimoine culturel yonnais doit être un facteur d'insertion, et non d'exclusion ; de compréhension, et non de rejet.

Là encore le musée de ville détient un rôle majeur, et doit s'engager dans des actions favorisant l'émergence de la notion du patrimoine, facteur de rapprochement culturel entre les peuples.

C'est pourquoi le musée doit être un lieu ouvert à tous les yonnais en s'efforçant de rendre les collections accessibles au public le plus large, de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture.

Favoriser l'accès le plus large possible de nos concitoyens à la culture, c'est relever le défi de la démocratisation culturelle.

Aujourd'hui, soulever le problème de l'égalité d'accès à la culture, c'est poser simultanément celui de l'égalité de toutes les formes, de toutes les expressions culturelles et artistiques.

Ce défi est celui du service public et donc du musée de ville qui doit emprunter à la fois la voie de l'universel et du particulier pour que l'accès de tous à la culture se fasse dans le respect de la richesse et de la diversité culturelle.

La compétence publique dans le domaine culturel est, en définitive, une nécessité appelée par le principe du droit à la culture comme droit social et républicain et celui de l'égalité d'accès.

Ce qui va composer le musée de ville doit faire l'objet d'une vaste concertation avec les habitants de cette ville désireux de pouvoir s'exprimer et jouer un rôle dans et pour leur ville.

Cette volonté d'expression, d'échange, de communication pourra par exemple se traduire par la volonté de voir naître une école d'art au sein du musée, lieu d'expression et de création artistique et pourquoi pas d'éclosion de nouveaux talents.

Car il faut avoir conscience que cette dimension d'éducation artistique est à la fois la fin et le moyen de la démocratie et de la démocratisation culturelle.

Il est essentiel de prendre en compte et de porter nos efforts en faveur de l'expression pour chacun de sa culture, car l'apprentissage de soi donne du sens citoyen.

Ainsi plaisir de réaliser culture et lien social devient source de dynamisme.

C'est aussi un lieu favorable à la rencontre, à l'échange et à l'interactivité entre les artistes de Vendée et d'ailleurs et la population, entre l'art et la société, grâce à une programmation riche et éclectique d'expositions temporaires pour satisfaire et plaire aux visiteurs de tout horizon.

Par ailleurs, en faisant venir des artistes d'ici et d'ailleurs, amateurs et/ou professionnels, la ville contribuera à valoriser et à soutenir les pratiques et la création artistiques.

Pour conclure, je citerai Michel Duffour, secrétaire d'état au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle :

« N'oublions pas que la culture est avant tout, pour chaque individu, une interpellation du monde, une interrogation sur ce que chacun est, un facteur de démocratie et d'ouverture aux autres. Il s'agit donc d'avoir des politiques publiques fortes, dynamiques, pour préserver d'une part la création, et d'autre part favoriser l'accès à la culture des citoyens. »

L. CAILLAUD fait la déclaration suivante :

« On nous demande aujourd'hui, de valider un pré-projet culturel pour le musée. Enfin !

La question que je me pose est, qu'a fait la majorité municipale depuis 25 ans pour répondre aux missions d'un musée, tel que le définit le pré-projet culturel d'octobre 2001 que l'Opposition a par ailleurs, reçu qu'en janvier 2002. Car, en examinant les débats et rapports des commissions concernées, aucun débat n'a jamais vraiment eu lieu sur ce thème. On pouvait penser qu'il serait bon, compte tenu d'une gestation et d'une réflexion d'un quart de siècle. Le résultat n'est pas à la hauteur de la ville de La Roche-sur-Yon.

Je souhaiterais évoquer 4 points :

1. Je souhaite attirer l'attention des Yonnais, sur un véritable scandale culturel et politique : celui de l'absence de conservation du patrimoine et des collections appartenant à la ville de La Roche-sur-Yon.

En effet, on apprend en fin d'année 2001, au détour d'un débat public et de la bouche d'un responsable en charge de l'état des lieux des collections de la ville, qu'en ce qui concerne les biens du 1^{er} Empire, stockés dans une pièce depuis 5 ans, que celles-ci ont été détériorées suite à une inondation.

Evidemment aujourd'hui, on parle de les restaurer car il y a la perspective du bicentenaire de la ville et que pour parler de Napoléon, il faut sortir une collection historique.

A la page 11 du pré-projet, vous indiquez de manière ouverte comme s'il ne s'était rien passé, en présentant le portrait de Napoléon réalisé par Ferdinand Birotheau, avec l'indication pudique « à restaurer ».

Ce qui est scandaleux, c'est que sans le bicentenaire, le patrimoine culturel serait toujours détérioré, voire même aurait pu totalement disparaître. Le pourrissement de ces collections de la ville est à mon sens un vrai scandale culturel. Et pourquoi dans ce cas faire un bicentenaire quand on manque totalement de respect au créateur de la ville et au patrimoine de celle-ci.

2. Sur l'objectif, nous sommes d'accords pour doter la ville d'un musée autour des arts plastiques, dont il est temps de se préoccuper. Vous avez négligé les arts plastiques depuis 25 ans, Monsieur BOURMAUD l'a d'ailleurs récemment reconnu, et ce, publiquement, au cours d'un vernissage d'une exposition à l'artothèque.

La question cependant que l'Opposition se pose c'est la raison de ce revirement soudain. En effet, on lit dans le pré-projet d'octobre 2001, une formule qui a été d'ailleurs supprimée du document qui vous venez de nous transmettre et je cite : « doter la ville d'un tel équipement, seule façon pour la ville de se réapproprier une politique de manifestations artistiques tenue à ce jour à la Roche-sur-Yon par le seul Conseil Général de la Vendée. »

On se demande si vous le faites pour les Yonnais ou par simple opposition politique par rapport au Conseil Général. Cette raison est à mon sens la seule, sinon depuis 25 ans, il y aurait déjà des projets établis en la matière.

Donc, je remercie publiquement le Conseil Général de la Vendée qui permet, grâce à sa politique culturelle, que l'on propose aujourd'hui aux Yonnais un musée digne d'une ville chef lieu de département.

3. S'agissant des thématiques retenues, l'opposition constate des carences importantes :
 - Rien sur un thème historique que vous auriez pu appeler : « Napoléon - créateur de la ville ». Vous préférez diluer ce thème attractif pour les touristes et pour les élèves Yonnais, dans le thème dit « Villes nouvelles ». On y voit là des raisons purement idéologiques, celle du refus d'accepter le fait que sans Napoléon La Roche-sur-Yon

n'existerait pas. Faire un peu d'histoire, quand bien même ce personnage serait controversé, ne peut pas faire de mal. Pour illustrer mon propos, je voudrais juste faire un rappel historique. Je voudrais revenir en 1987, on avait fait une communication de la ville lors de la création du logo avec « la Roche-sur-Yon a dix ans ». La Roche-sur-Yon n'a pas dix ans, puisque nous allons fêter son bicentenaire.

- De plus, dans votre pré-projet, n'apparaît pas de thème lié aux Yonnais ou Vendéens célèbres, tel que Couzinet. Un Musée ne sera attractif que s'il concentre le maximum d'éléments liés à l'histoire de la ville et des Yonnais.

4. S'agissant du contenu plus technique présenté dans ce pré-projet :

- Aucun plan n'a été présenté en commission, on parle de 4 niveaux, mais pas plus d'information nous est fournie.
- Sur la localisation, aucun élément nous est fourni quant à la capacité de recevoir les visiteurs, notamment en terme de parking.
- Sur le public concerné, vous ne semblez pas vous intéresser au 3^{ème} âge puisque vous ne ciblez que le jeune public et vous ne vous intéressez pas au rétro-tourisme, à savoir l'accueil des estivants l'été en repli dans les terres.
- Enfin, après les projets de salle d'exposition à la médiathèque et à la Galerie Bonaparte, encore une salle d'exposition. Finalement, au classement des villes françaises ayant le plus de salles d'exposition, vous serez satisfait, vous n'aurez pas la 8^{ème} place mais bien la première.

Compte tenu de ces éléments, nous ne pouvons pas voter favorablement pour ce pré-projet qui comporte de nombreuses lacunes et nous demandons ce soir une réponse claire de la majorité concernant l'inventaire du patrimoine et des collections de la Ville de La Roche-sur-Yon, ainsi que leur état ».

J.L. BATIO déclare pour le groupe LA ROCHE CLAIRE :

« Je suis vraiment désolé pour le groupe communiste, vous allez dire que nous cherchons toujours à vous contredire. Je suis aussi désolé pour Mr Caillaud car je crois que je vais manquer de respect au « créateur de notre ville », j'y reviendrais tout à l'heure.

Le principe d'un musée à la Roche, à la fois lieu de patrimoine et lieu de création, nous paraît une idée intéressante.

Mais nous devons tirer les leçons des erreurs passées, en particulier au manège. Il faut éviter de nous engager à nouveau dans un projet surdimensionné, avec des rallonges budgétaires régulières et des besoins de fonctionnement sans cesse réévalués.

Et surtout, en ces temps d'économies, il faut veiller à ce que les équipements d'image, les équipements de prestige ne mobilisent pas les moyens au détriment du reste de l'action culturelle. Des actions, peut-être moins voyantes, mais qui relèvent du service public et méritent d'être soutenues parce qu'elles touchent le plus grand nombre, en particulier un public qui n'a pas l'habitude de fréquenter les lieux officiels de culture.

Je pense à toutes les pratiques amateurs ou de professionnels indépendants ; je pense également aux pratiques des cultures moins reconnues, tel que les cultures traditionnelles d'ici ou d'ailleurs. Pour l'instant avec ce projet nous avons, je le répète, une bonne idée ; mais aucune des garanties qui nous paraissent nécessaires.

C'est pourquoi nous approuvons ce pré-projet, sans que cela préjuge de notre avis définitif sur le projet final.

Quant à Napoléon, ça commence à bien faire. J'espère qu'on n'est pas parti pour que la droite et la majorité nous l'exhument à tour de rôle, à chaque conseil.

Aujourd'hui José BOVE sait qu'il passera les prochaines semaines en prison, je salue l'homme et son combat. Il était venu à la Roche, présenter son livre, à cette occasion il avait inauguré une statue place Napoléon, un grand épi de blé. Il avait déclaré que le jour où on cesserait de mettre des généraux au milieu de nos villes pour y mettre des épis de blé, nous aurons fait un pas vers un monde plus pacifique.

Napoléon trône au milieu de la place, on ne va pas refaire l'histoire et le déboulonner. Quoique... Moi si on garde le cheval ça ne me dérange pas. Tout petit déjà, je préférais le cheval alors que le bonhomme dessus, je n'aimais pas, peut-être à cause du chapeau, ça me faisait penser au gendarme dans Guignol.

Plus sérieusement, ma ville ce n'est pas celle du dictateur qui a mis l'Europe à feu et à sang et qui a rétabli l'esclavage.

La Roche-sur-Yon c'est ceux qui l'ont construite et ceux qui y vivent ».

M. NARIOO considère que ce dossier a déjà fait l'objet de nombreuses réflexions pendant le précédent mandat et a abouti au recrutement d'un conservateur chargé d'élaborer un projet conformément aux objectifs fixés, un musée à l'échelle de la Ville. **M. NARIOO** rejette les propos selon lequel le Manège serait un projet surdimensionné pour La Roche-sur-Yon en précisant que 10.000 entrées adultes et 20.000 entrées scolaires sont refusées chaque année par manque de place. Enfin, il souhaite que soit poursuivie l'étude financière tant en fonctionnement qu'en investissement afin de définir une programmation.

Suite aux différentes interventions, **G. BOURMAUD** souhaite donner quelques précisions notamment pour répondre aux critiques de L. CAILLAUD.

La concertation :

Depuis les dernières élections, deux réunions de concertation ont déjà eu lieu. La Ville a l'ambition de retrouver un musée sur son territoire. Par conséquent, réduire ce projet au bicentenaire est une erreur. G. BOURMAUD rappelle que la présentation en Conseil Municipal du rapport d'étape n'est pas une obligation légale ; seul le projet scientifique et culturel doit l'être, ce qui sera fait lors de la séance du mois de Juin. Le rapport présenté au Conseil Municipal est donc une information sur le cadre dans lequel le conservateur du musée continue à travailler.

Napoléon est le créateur de la Ville et personne ne peut le nier. Cet héritage doit être assumé. Cependant, il n'existe pratiquement aucun monument purement Napoléonien dans la Ville. La Roche-sur-Yon est avant tout une ville nouvelle du XIXème siècle. Cette réflexion a d'ailleurs conduit la majorité municipale à développer cette thématique originale des villes nouvelles au sein du Musée.

La cohérence et la lisibilité du projet :

La Ville possède des collections riches mais diverses. Initialement regroupées dans 5 thématiques, il est apparu difficile d'avoir une politique muséale lisible et donc nécessaire de ne pas les multiplier. Certains thèmes peuvent être développés dans d'autres lieux, par exemple Couzinet peut avoir un site qui lui est dédié à l'aérodrome.

La localisation du musée dans les bâtiments de la Gendarmerie :

Le projet n'en est qu'à son étude de faisabilité. Même si la façade paraît suffisamment monumentale pour accueillir ce musée, il reste à déterminer si un équipement peut être aménagé dans ce bâtiment.

Les lieux d'exposition à La Roche-sur-Yon :

G. BOURMAUD rappelle que chacun de ces lieux a une vocation spécifique :

- la galerie Bonaparte ; qui va ouvrir avant la fin 2002 est une galerie d'exposition tous usages, (ex : le cycle de l'eau, le POS....) ce n'est pas une salle réservée à la culture.
- la médiathèque : aura une salle d'exposition spécifique à ses activités

- le bâtiment rue Jean Jaurès : pourrait devenir un bâtiment d'expositions complémentaires au Musée, dans des conditions qui restent à préciser.

Il existe de nouvelles pratiques culturelles (rencontre entre les artistes, avec le public, l'interdisciplinarité) dont la majorité municipale perçoit les enjeux. La présentation à venir inclura ces aspects.

Avant le vote sur le projet scientifique et culturel prévu en Juin, G. BOURMAUD présentera une étude sur la préfiguration du Musée comprenant notamment des éléments sur les effectifs et le budget de fonctionnement de cet équipement.

M. LE MAIRE considère que l'opportunité sur le Musée vient du déplacement de la Gendarmerie prévu en 2004. Le Musée ne s'installant donc pas à cet emplacement avant cette date, toute référence au Bicentenaire est absurde. Il rappelle qu'un projet de Musée avait été développé il y a quelques années, prévoyant une installation sur l'emplacement de l'ancien hôpital. Cependant, à la demande du Président et du directeur des services du Conseil Général de l'époque, le projet avait été arrêté pour permettre l'installation de l'Hôtel du Département.

Pour **M. LE MAIRE**, la délibération présentée en Conseil Municipal permet d'acter :

- l'installation de cet équipement sur le site de la Gendarmerie
- les thématiques choisies

QUESTION ADOPTEE PAR 36 VOIX POUR 6 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR

5 - PROJET D'UN FESTIVAL DE CINEMA « EN ROUTE VERS LE MONDE CINEMA ET AVENTURE » - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE CULTUREL LE MANEGE Rapporteur : F. BERNIER

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de développer une action forte dans le domaine du cinéma en initiant avec des partenaires publics et privés la première édition du Festival « En route vers le monde – cinéma et aventure ».

Le projet qui doit permettre à terme de donner une visibilité nationale à la Ville s'articulera autour :

- d'une compétition de cinéma regroupant des films inédits venant d'Europe et du monde et ayant comme dénominateur commun de mettre en scène des aventures.
- des thématiques développées chacune autour d'une personnalité forte, avec des reportages, des conférences, des expositions et des rétrospectives cinématographiques.

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe de cette manifestation et la conclusion d'une convention avec l'association de gestion du centre culturel le Manège, pour l'organisation de ce festival.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE en son nom et au titre du pouvoir donné par R. PINEAU
G. BOURMAUD en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. BURNELEAU, F. BERNIER,
F. CARITAN, JP. GALLOCHER, P. YOU en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. HELARY.**

7 - GROUPE SCOLAIRE MONTJOIE – REHABILITATION CLOS ET COUVERT - APPROBATION DU PROGRAMME – DOSSIER D’APPEL D’OFFRES – DECLARATION DE TRAVAUX

Rapporteur : J. SOULARD

La réhabilitation du groupe scolaire Montjoie concerne les toitures, les bardages, les menuiseries et la mise en place de rideaux.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le lancement de la procédure d'appel d'offres.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 - EGLISE SAINT-LOUIS – RESTAURATION DE LA FAÇADE OCCIDENTALE ET DES VITRAUX – FINANCEMENT D’UNE DEUXIEME TRANCHE DE TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : J. SOULARD

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 décembre 2000 a approuvé le lancement de l'opération de restauration de la façade occidentale et des vitraux de l'église Saint-Louis.

Une première tranche de 182 939,00 € HT (1.200.001,18 F) est financée par la DRAC à hauteur de 40 % des travaux.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le financement d'une 2^{ème} tranche de travaux pour un montant de 152 450,00 € HT (1.000.006,45 F).

La ville, propriétaire de l'édifice et mandataire de l'Etat assurera la maîtrise d'ouvrage et recherchera les financements complémentaires auprès de la Région et du Département à hauteur de 20 % pour chacune de ces deux collectivités.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'architecte en chef des monuments historiques.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 - REMISE EN ETAT DE LA VOIE COMMUNALE D’ACCES AU CENTRE D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE BASSES-BARBONTES – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE SITA OUEST

Rapporteur : C. BOURGOIN

Dans le cadre de la remise en état de la voie communale accédant au centre d'enfouissement technique de Basses-Barbontes, la Ville de La Roche-sur-Yon, lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mai 2001, a fixé par convention avec les utilisateurs de ce chemin rural (la Communauté de Communes du Pays Yonnais, la SENEDT et la société Paul Grandjouan SACO) la répartition des frais afférents à ces travaux. Seule la SEDIMO nouvellement appelée SITA Ouest, n'avait alors pas donné son approbation. Après de nouvelles négociations, SITA Ouest a finalement accepté la prise en charge d'une partie des frais correspondant aux travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à venir entre la commune de La Roche-sur-Yon et la société SITA Ouest.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : C. BLAYOT

10 - REHABILITATION DU TALWEG DE LA SORINIÈRE – 3EME TRANCHE DES TRAVAUX – DOSSIER D’APPEL D’OFFRES

Rapporteur : C. BOURGOIN

Les deux premières tranches de la réhabilitation du talweg de la Sorinière, situé entre le quartier de la Généraudière et la nouvelle ZAC des Jardins de l'Ornay concernaient :

- l'aménagement paysager de la rive gauche de l'Ornay

- la construction de 3 bassins de dépollution sur le petit ruisseau qui forme le talweg et collecte les égoûts pluviaux de la zone acti-sud.

La 3^{ème} tranche concerne la réalisation des travaux de finition des bassins et l'aménagement paysager entre le lotissement « les jardins de l'Ornay », la rue H. Maindron et l'avenue du Littoral. Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, pour cette opération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 - SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU DES FORGES – CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION ET AU FINANCEMENT DES ETUDES D'AVANT-PROJET

Rapporteur : P. REGNAULT

Dans le cadre du programme national d'action visant à améliorer la sécurité aux passages à niveau, une convention d'application du protocole d'accord régional prévoyant notamment la suppression du passage n° 62 des Forges a été signée par les partenaires concernés.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention relative à la réalisation et au financement des études d'avant-projet de cette opération. Le coût global de cette étude est de 184.000 € HT répartis entre les différents partenaires, au prorata des participations établies dans le protocole ci-dessus mentionné.

La ville de La Roche-sur-Yon assurera la maîtrise d'ouvrage des études liées aux infrastructures routières. Réseau Ferré de France, pour sa part, aura en charge la maîtrise d'ouvrage des études liées aux infrastructures ferroviaires.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 - PASSERELLE DE LA GARE SNCF DE LA ROCHE-SUR-YON – CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE ET LA SNCF POUR DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : M. NARIOO

De Juillet à Septembre 2001, la réfection de la passerelle située près de la gare SNCF a été exécutée conformément à la convention soumise au Conseil Municipal le 6 février 2001.

Pendant ces travaux, il est apparu nécessaire de reprendre les ferrailages des murs en béton de la traversée des bâtiments SERNAM. Il est donc proposé au Conseil Municipal de confier à la SNCF la réalisation de ces travaux supplémentaires, dans le cadre d'une convention de mandat. Le montant de la dépense est estimé à 24.400 € HT (157.429,68 F HT).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 - AERODROME DES AJONCS – REDEVANCES AEROPORTUAIRES - TARIFICATION

Rapporteur : M. NARIOO

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la nouvelle tarification applicable au 1^{er} avril 2002, des redevances aéroportuaires, sur proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, gestionnaire de l'équipement.

Les tarifs évoluent d'environ 5 % sauf pour les redevances de stationnement proposées avec une augmentation de 10 % environ.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 - MODIFICATION DE DOMANIALITE :

- DECLASSEMENT D'UN TERRAIN ET AVIS PREALABLE A L'ALIENATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL, APRES ENQUETE PUBLIQUE

- LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU TRANSFERT D'UN TERRAIN DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Rapporteur : R. REMAUD

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer, en matière de modification de domanialité, sur les points suivants :

- déclassement, après enquête publique, d'un délaissé de domaine public de 208 m², rue Hubert CAILLER, en vue de la cession de ce terrain à la SEMYON, dans le cadre d'un projet de construction de 45 logements locatifs dans ce secteur.
- avis préalable à l'aliénation, suite à enquête publique, d'une partie du chemin rural n° 110 de l'Héraudet (103 m²) au profit de la société des Autoroutes du Sud de la France (A.S.F.) dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A 87 secteur Les Essarts – La Roche sur Yon.
- lancement de l'enquête publique préalable au transfert dans le domaine communal d'une parcelle de 904 m², lieudit « Soulouze », afin d'assurer la continuité d'un chemin d'exploitation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 - ACQUISITION DE LA PROPRIETE MATHIAS-LOUINEAU – LIEUDIT « LA MAURICETTE » - ROUTE DE LA TRANCHE

Rapporteur : P. REGNAULT

Afin de constituer des réserves foncières nécessaires à l'aménagement de la future zone d'activité économique, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une maison implantée sur une parcelle de 921 m² lieudit « la Mauricette » et appartenant à M. MATHIAS et Mme LOUINEAU. Le prix d'acquisition est fixé à 85.523,90 € (561.000 F) net vendeur.

16 - ACQUISITION D'UNE PROPRIETE AUX CONSORTS RAYNEAU, RUE ROGER SALENGRO

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à décider l'acquisition de la propriété appartenant aux consorts RAYNEAU, située rue Roger Salengro, d'une contenance de 279 m². Le prix d'acquisition est fixé à 85.523,90 € (561.000 F) net vendeur. Cette opération a pour but la constitution d'une réserve foncière dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du centre de Saint-André.

17 - ACQUISITION D'UN TERRAIN AUX CONSORTS RAFFIN LIEUDIT SAINTE-ANNE

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à décider de l'acquisition d'un terrain situé lieudit « Sainte-Anne » appartenant aux consorts RAFFIN, d'une contenance totale de 39.582 m². Le prix d'acquisition est fixé à 90.513,56 € (593.730 F) net vendeur.

Ce terrain jouxte celui de la Ville affecté au terrain de moto-cross et sur lequel pourrait être accueilli un centre permanent de sécurité routière.

18 - ACQUISITION D'UN TERRAIN A M. RIMBERT - LIEUDIT L'ANNEXE

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition d'un terrain aménagé appartenant à M. RIMBERT, d'une contenance de 3098 m², situé lieudit « l'Annexe ». Le prix d'acquisition est fixé à

33.538,78 € (220.000 F) net vendeur. Cette opération a lieu dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur.

19 - CESSION D'UN TERRAIN CHEMIN DE L'HERAUDET AU PROFIT DE LA SOCIETE ASF

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à accepter après enquête publique, la cession au profit de la société ASF (Autoroute du Sud de la France) d'une parcelle de 103 m² chemin de l'Héraudet pour les nécessités techniques de la réalisation de l'Autoroute A 87 – section Les Essarts / La Roche-sur-Yon. Le prix de vente est fixé à 22,87 € (150 F) HT net vendeur.

20 - CESSION D'UN DELAISSE DE TERRAIN RUE H. CAILLER AU PROFIT DE LA SEMYON

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à accepter après déclassement du domaine public, la cession au profit de la SEMYON d'un délaissé de terrain de 208 m² situé rue Hubert CAILLER. Ce délaissé est destiné à être incorporé dans le terrain d'assiette du programme locatif de 45 logements à construire par la SEMYON, à l'angle des rues CAILLER et HALLEY.

Le prix de vente HT net vendeur est fixé à 3.170,94 € (20.800 F).

21 - CESSION D'UN TERRAIN RUE PHILIPPE LEBON AU PROFIT DE LA SCI DU LOGIS

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à décider la cession au profit de la SCI DU LOGIS, d'une parcelle constituant le lot n° 5 du lotissement de la rue Philippe Lebon. Le prix de cession est fixé à 51.832,67 € (340.000 F) HT net vendeur, pour une contenance de 2000 m².

QUESTIONS 15 A 21 ADOPTEES A L'UNANIMITE

22 - BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2001 PAR LA VILLE

Rapporteur : J. SOULARD

En application de l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal est appelé à approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant l'année 2001 par la Ville.

Le montant hors frais des acquisitions s'élève à : 2.529.035,86 € (16.589.387,76 F) et celui des cessions à 1.370.751,59 € (8.991.541,02 F).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 - GESTION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES – RENOUELEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D'AFFERMAGE

Rapporteur : M. RODDE

La Ville de La Roche-sur-Yon par délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 1996, a confié la délégation de service public relative à la gestion de la pépinière d'entreprises à la SAEM Roche-Développement.

Conformément à la loi Sapin du 19 janvier 1993, il est proposé au Conseil Municipal de lancer une nouvelle procédure pour l'attribution de cette délégation de service public auprès d'un prestataire extérieur, par voie d'affermage, pour une durée de 6 ans.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24 - VILLAGE ARTISANAL ZI DE BELLE-PLACE – CONSTRUCTION DE 2 BATIMENTS RUE FLEMING - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF - DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SEMYON

Rapporteur : M. RODDE

Lors de sa séance du 27 juin 2001, le Conseil Municipal a approuvé le programme de construction de deux bâtiments relais rue Fleming, zone de Belle-Place, et a confié dans le cadre d'une convention de mandat, la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la SEMYON. Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avant projet définitif qui prend en compte :

- l'augmentation du coût de la construction
- l'augmentation des surfaces hors-œuvre des bâtiments
- des adaptations complémentaires

L'estimation financière de l'opération, objet de la convention de mandat avec la SEMYON est portée de 487.836,85 € TTC à 580.470,33 € TTC.

Un avenant à la convention de mandat sera donc conclu. Par ailleurs, il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires, et de solliciter des financements auprès du Conseil Régional et du Conseil Général.

G. COUTURIER souhaite savoir si les deux entreprises CP MODELAGE ET FEDJ MEKA, pressenties pour occuper ces locaux ont donné leur accord à la majoration des loyers suite à la révision du projet initial.

M. LE MAIRE indique que les entreprises concernées ont été informées des surcoûts liés à ces modifications.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25 - REHABILITATION ARCHITECTURALE DU COMPLEXE IMMOBILIER DES HALLES – AVENANT N° 7 A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SEMYON

Rapporteur : P. REGNAULT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la conclusion d'un avenant n° 7 à la convention de mandat avec la SEMYON dans le cadre de la réhabilitation architecturale du complexe des Halles.

Cet avenant a pour objet, d'une part d'intégrer dans la convention de mandat la mise en place d'un système de rafraîchissement d'air dans la poissonnerie, et d'autre part de considérer le niveau actuel de finition de la place du 8 mai comme définitif, dans le cadre de ce mandat.

L'enveloppe financière prévue dans la convention de mandat est donc ramenée de 9.970.166 € HT (65.400.000 F) à 9.871.074 € HT hors révision (64.750.000 F).

L. CAILLAUD fait l'intervention suivante :

« Notre groupe n'est pas étonné que la question de la température dans les Halles de La Roche-sur-Yon soit à l'ordre du jour.

Nous avons dès octobre 2001 indiqué le manque de professionnalisme dans l'élaboration du cahier des charges des Halles, notamment en prévoyant des surfaces vitrées importantes pour un ouvrage à destination de produits frais, notamment la poissonnerie.

Cet état de fait, je le rappelle, cause des problèmes aux commerçants tant du point de vue des produits eux-mêmes que des conditions de leur travail.

Aujourd'hui, l'avenant propose un rafraîchisseur d'air dans la poissonnerie, qui ne sera pas suffisant pour l'ensemble du bâtiment pour permettre aux commerçants et utilisateurs de

profiter pleinement d'un outil qui a déjà coûté, je le rappelle, la bagatelle de 82 millions de francs.

On a objecté et vous allez m'objecter que jamais une climatisation n'a été posée dans des halles. Je répondrais simplement qu'on n'a jamais fait des halles à la manière d'une salle de spectacles sans tenir compte des exigences de sa destination : les produits frais.

Vous vous êtes distingués sur l'aspect architectural des Halles, vous serez donc obligé de vous distinguer sur les éléments permettant de faire en sorte que la température soit conforme à ce qui est naturellement prévu pour ce type d'ouvrage.

Nous voterons contre cet avenant supplémentaire qui ne résoudra pas le problème au niveau des températures dans l'ensemble du bâtiment dès qu'il y a du soleil et, soyez en sur, cela ne sera pas le dernier avenant sur cette question ».

Pour **M. LE MAIRE**, compte-tenu de ce qui a pu être constaté l'été précédent, cette adaptation s'avérait nécessaire. De plus son montant (250.000 F) s'avère minime par rapport au coût total du projet : 65 millions de francs.

Tous ceux qui fréquentent les Halles doivent se réjouir de l'intérêt du projet.

QUESTION ADOPTEE PAR 35 VOIX POUR 6 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR

26 - REHABILITATION ARCHITECTURALE DU COMPLEXE IMMOBILIER DES HALLES – INDEMNISATION D'UN COMMERÇANT

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Il est proposé au Conseil Municipal d'indemniser un commerçant sur proposition de la commission amiable du 21 janvier 2001, pour un montant global de 6.969,37 € (45.716,07 F). Ce dossier concerne le restaurant Crock Jack – EURL des Halles.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE PREVERT – 2^{EME} TRANCHE – APPROBATION DES ETUDES D'AVANT PROJET DEFINITIF

Rapporteur : P. YOU

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 décembre 2001 a approuvé le programme de la 2^{eme} tranche des travaux d'aménagement de l'espace Prévert, qui concerne essentiellement les bâtiments situés rue Chanzy ainsi que des aménagements complémentaires qui conforteront ou faciliteront le fonctionnement de l'ensemble du site.

Il est proposé d'approuver les études d'avant projet définitif présentées par le Cabinet PELLEAU, maître d'œuvre de l'opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux estimée en décembre 2000 à 175.621 € HT (1.151.998,24 F) est portée à 207.580 € HT (1.361.635,54 F) du fait :

- de l'actualisation des prix de la construction depuis un an
- de prestations supplémentaires

L'ensemble de l'opération est estimé à : 301.420 € TTC (1.977.185,59 F).

M. LE MAIRE propose que soient rajoutées à la délibération les demandes de subventions auprès des différentes partenaires.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28 - GALERIE BONAPARTE – AMENAGEMENT DU 1^{ER} ETAGE – AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SEMYON

Rapporteur : M. RODDE

Le Conseil est appelé à valider le prix de revient définitif de cette opération, soit 646.659,49 € TTC (4.241.808,20 F TTC) montant légèrement inférieur à l'enveloppe financière prévisionnelle, et à approuver la conclusion d'un avenant n° 3 à la convention de mandat signée avec la SEMYON pour prendre en compte ce montant définitif.

G. COUTURIER souligne l'opposition du groupe La Roche au Cœur face à ce projet qui ne paraît pas fonctionnel. Il regrette l'achat de ces locaux pour installer des bureaux qui ne peuvent pas bénéficier d'un éclairage naturel.

**QUESTION ADOPTEE PAR 35 VOIX POUR
6 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR**

29 - GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPDHLM DE LA VENDEE POUR LA CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS RUE DU GENERAL GUERIN

Rapporteur : C. PERRET

Afin de financer la construction de 3 logements, rue du Général Guérin, l'Office Public Départemental HLM de la Vendée se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville sa garantie. Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sans préfinancement

Montant : 23.000 €

Garantie accordée : 30 % soit 6.900 €

Taux : 3,70 %

Durée : 32 ans

Taux de progressivité : 0 %

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

30 - GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPDHLM DE LA VENDEE POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS AU COTEAU

Rapporteur : C. PERRET

Afin de financer la construction de 10 logements au Coteau, l'Office Public Départemental HLM de la Vendée se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville sa garantie. Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : P.L.I. sans préfinancement

Montant : 640.000 €

Garantie accordée : 30 % soit 192.000 €

Taux : 5,50 %

Durée : 25 ans

Taux de progressivité : 0 %

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie.

QUESTIONS 29 ET 30 ADOPTEES A L'UNANIMITE

31 - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMYON POUR LA REALISATION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT DES « PAPILLONS BLANCS » RUE BIROTHEAU LAYMONIERE

Rapporteur : M. LABROUSSE

Afin de financer la réalisation d'un centre d'hébergement de maintien à domicile, l'association « les Papillons Blancs » se propose de contracter un emprunt auprès du Crédit Foncier de France et demande à la Ville sa garantie. L'emprunt du Crédit Foncier concerne la réalisation de 5 logements. Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif Social (PLS)

Montant : 125.826 €

Garantie accordée : 100 %

Taux : 5,50 %

Durée : 25 ans

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie
Cette délibération annule et remplace la délibération n° 14-A du 13 décembre 2000.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32 - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMYON POUR LE FINANCEMENT RELAIS DE L'ACQUISITION FONCIERE RUES GUYNEMER ET MANUEL

Rapporteur : P. REGNAULT

Afin de financer l'acquisition foncière rues Guynemer et Manuel à La Roche-sur-Yon pour la réalisation de logements locatifs à usage social, la SEMYON se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la partie du terrain susceptible de recevoir le programme immobilier, et demande à la Ville sa garantie. Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : PREL (prêt relais)

Montant : 204.280 €

Garantie accordée : 100 %

Durée de la période d'amortissement : 2 ans

Périodicité des remboursements : annuelle

Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,20 %

Progressivité des annuités : 0 %

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33 - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMYON POUR LE FINANCEMENT RELAIS DE LA REALISATION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX RUE DE LA SIMBRANDIERE

Rapporteur : P. REGNAULT

Afin de financer la construction d'un immeuble de 7 niveaux à usage de bureaux, rue de la Simbrandière, la SEMYON se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne , et demande à la Ville sa garantie. Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Financement relais

Montant : 406.000 €

Garantie accordée : 50 % soit 203.000 €

Taux : Euribor 3 mois + 0,20 de marge

Durée du préfinancement : 3 ans

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie

G. COUTURIER demande s'il y a une possibilité pour que ce soit un promoteur privé qui prenne en charge cette opération.

M. LE MAIRE précise que l'objet de la délibération est d'accorder une garantie d'emprunt pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération.

Il rappelle que, compte-tenu des aléas liés à la gestion communautaire, la SEMYON a décidé, en terme d'orientation, de construire des bureaux sur ce site, en indiquant que l'opération ne serait lancée qu'à partir du moment où la pré-commercialisation aurait atteint 50 %. Ceci ne devrait pas poser de difficulté, compte-tenu des besoins en bureaux. Par ailleurs, il convient de s'interroger sur l'éventuelle affectation à un usage public ou parapublic de bureaux sur ce site de qualité, en fonction des besoins à venir pour la Ville.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prend part au vote : M.S. CAILLETEAU

34 - REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION DE DEUX EMPRUNTS – AUTORISATION DE REFINANCEMENT

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Dans le cadre d'une gestion dynamique de la dette, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le remboursement anticipé de 2 emprunts (auprès du Crédit Agricole) et leur refinancement, compte-tenu des taux actuels.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION A LA SEMYON

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Dans sa séance du 3 octobre 2001, le Conseil Municipal a accordé à la SEMYON une subvention de 220.288,83 € (1.445.000 F) au titre de la participation de la Ville à l'investissement pour la réalisation de 45 logements locatifs, rue Hubert Cailler. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le mandatement d'une partie de cette subvention, à hauteur de 111.000 € (728.112,87 F) dès février 2002 pour assurer le lancement de l'opération.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36 - MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES – AVENANTS

Rapporteur : R. GUILLET

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil est donc appelé à se prononcer sur les avenants suivants :

OPERATION	N° Marché et Titulaire	Montant initial H.T.	Montant de l'avenant H.T.	OBJET
Aménagement et extension des services municipaux Lot 3 : Gros œuvre	Marché N°2000-133 Entreprise BRUNET 19, rue de Mareuil 85400 - LUCON	2 845 414,95 F ou 433 780,71 €	174 957,71 F ou 26 672,13 €	Diverses modifications dont salle des coffres et conséquences de celles découlant du lot 8 (menuiseries fenêtres PVC)
Lot 8 : Menuiseries intérieures bois	Marché N°2000-135 Entreprise ROUHAUD 3, rue du Stade 85280 – LA FERRIERE	808 758,72 F ou 123 294,47 €	152 769,00 F ou 23 289,48 €	Menuiseries fenêtres PVC Modification des plans consécutive aux divers ajustements
Réhabilitation de la maison GUEFFIER Lot 10 : Serrurerie	Marché N° 2001-081 Entreprise PAVAGEAU 42, rue du Séjour 85170 – LE POIRE- SUR-VIE	22 950,00 F ou 3 498,70 €	3 196,47 F ou 487,30 €	Suite à réduction importante entre le projet initial (172 950 F HT) et marché arrêté (22950 F HT), prise en compte de la nouvelle répartition des coûts réels liés à la mise en œuvre de l'escalier.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

37 - MANDAT SPECIAL POUR LES ELUS MUNICIPAUX

Rapporteur : R. GUILLET

L'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions, accomplies dans l'intérêt de la commune, par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 Mars 2001.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38 - DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MODIFICATION

Rapporteur : R. GUILLET

Suite à la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics, qui institue les « marchés sans formalités préalables », et afin de prendre en compte la nouvelle rédaction de l'article L 2122-22 4^{ème} du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi du 11 décembre 2001, il est proposé de modifier l'article 1 – 4 de la délibération du 16 mars 2001, donnant délégation d'attribution au Maire, en remplaçant la notion de « marchés négociés » par celle de « marchés sans formalités préalables ». Sont concernés par cette catégorie de marchés publics, les opérations dont le montant est inférieur à 90.000 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39 - PERSONNEL MUNICIPAL – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Rapporteur : B. VIOLAIN

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur différentes créations et suppressions de postes. Ces mouvements permettent notamment de prendre en compte les réussites des agents aux concours.

Il est proposé de :

1. Supprimer un poste d'agent d'entretien à l'atelier exploitation
2. Créer un poste d'agent technique à l'atelier exploitation
3. Supprimer un poste d'agent d'entretien à l'atelier plomberie, couverture, chauffage
4. Créer un poste d'agent technique à l'atelier plomberie, couverture, chauffage
5. Supprimer un poste d'agent d'entretien à l'atelier froid électroménager
6. Créer un poste d'agent technique à l'atelier froid électroménager
7. Supprimer un poste d'agent administratif au service foncier
8. Créer un poste d'adjoint administratif au service foncier
9. Créer un poste de directeur général adjoint des services
10. Supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à l'ENMDAD
11. Créer un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à l'ENMDAD
12. Supprimer un poste d'agent d'entretien mis à disposition du TEY
13. Créer un poste d'agent technique mis à disposition du TEY
14. Supprimer un poste d'agent administratif à l'ATAC
15. Créer un poste d'adjoint administratif à l'ATAC
16. Créer un poste de médecin du travail à 30 %

40 - PERSONNEL MUNICIPAL – CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL DE DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Rapporteur : B. VIOLAIN

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- la création d'un poste d'agent contractuel, directeur de la communication et des relations publiques pour une durée de 3 ans. L'agent élaborera et mettra en œuvre la stratégie de communication de la ville définie par la collectivité.

41 - PERSONNEL MUNICIPAL – CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ATTACHE DE PRESSE

Rapporteur : B. VIOLAIN

Le précédent contrat étant arrivé à expiration, il est proposé de créer à nouveau un poste contractuel d'attaché de presse pour une durée de trois ans.

42 - PERSONNEL MUNICIPAL - CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL DE CHARGE DE MISSION, CHEF DE PROJET 2004

Rapporteur : B. VIOLAIN

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- la création d'un poste d'agent contractuel, chargé de mission, chef de projet 2004 pour une durée de 1 an. Chargé du projet de célébration du bicentenaire de la Ville, il assurera la cohérence et la coordination de l'opération, ainsi que son suivi financier.

43 - PERSONNEL MUNICIPAL – TRANSACTION ENTRE LA VILLE ET MME MICHELE CASU

Rapporteur : B. VIOLAIN

Il est proposé au Conseil d'approuver la conclusion d'une transaction avec Mme CASU, dans le cadre de la rupture anticipée de son contrat de chargée de mission au service « Politique de la Ville ».

J.L. BATIO demande un vote séparé sur la question n° 40, son groupe souhaitant voter contre cette délibération, en raison de l'utilisation de la communication évoquée précédemment.

G. COUTURIER concernant la question n° 42, note les points suivants :

- il s'agit du 2^{ème} poste créé concernant le projet 2004. En effet, les missions confiées à M. BRUNETIERE lors des contrats précédents portent sur la réflexion préparatoire au projet 2004.
- il est précisé dans ce dossier que ce nouveau poste contractuel est créé pour une durée d'un an. Or, le titulaire de ce poste est chargé du bicentenaire. Il y a donc de fortes chances pour qu'il reste en fonction plus d'un an.

M. LE MAIRE indique que le poste contractuel de M. BRUNETIERE, soumis au Conseil Municipal lors de la séance du 12 décembre 2001, porte sur l'histoire et le patrimoine, avec notamment un travail plus historique sur le bicentenaire.

Concernant ce contrat de chargé de mission, chef de projet 2004, et s'agissant d'un poste de catégorie B, la durée de ce contrat ne peut être que d'un an, avec une possibilité de renouvellement.

G. COUTURIER indique que son groupe s'abstiendra sur la question n° 43, ce dossier n'ayant pas été présenté en commission.

La question N° 39 est adoptée à l'UNANIMITE

La question n° 40 est adoptée par 39 voix POUR et 2 voix CONTRE du groupe La Roche Claire

Les questions N° 41 et 42 sont adoptées à l'UNANIMITE

La question n° 43 est adoptée par 35 voix POUR et 6 ABSTENTIONS du groupe La Roche au Cœur

44 - PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE ET LA VILLE POUR L'ORGANISATION DE CONCOURS

Rapporteur : B. VIOLAIN

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 26, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, organise un certain nombre de concours et examens pour les collectivités et établissements qui lui sont affiliés. Il accepte d'ouvrir ces concours et examens aux collectivités non affiliées notamment la Ville de La Roche-sur-Yon pour les personnels de la Mairie, du CCAS et de la Caisse des Ecoles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention entre le Centre de Gestion de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon pour l'organisation des concours pour l'année à venir.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

45 - GESTION DU RELAIS PLEINE NATURE ENVIRONNEMENT ET DU GITE D'ETAPE DE LA CHEVALERIE – RENOUELEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : F. CARITAN

La ville de La Roche-sur-Yon souhaite à nouveau confier pour une durée de trois ans la gestion du Relais Pleine Nature Environnement et du Gite d'étape de la Chevalerie à un opérateur externe mieux à même de conduire cette mission d'animation en direction des publics jeunes et plus particulièrement ceux ayant des difficultés d'insertion. Le contrat actuellement en cours expire au 31 décembre 2002. Cet atelier situé dans les locaux du Gite d'étape de la Chevalerie, en bordure du plan d'eau de Moulin Papon, est un lieu privilégié pour la pratique des activités nautiques (canoë – kayak – planche à voile) et celles liées à la découverte et à la protection de l'environnement. La mission consiste à conforter et développer autour de ce lieu, un pôle d'animations centré sur ces activités et à gérer le Gite d'étape de la Chevalerie, espace aménagé de 23 lits. Le Conseil est donc appelé à décider du lancement de la procédure de mise en concurrence pour l'attribution de cette délégation de service public

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

46 - ORGANISATION DES RENCONTRES INTERNATIONALES LATITUDES 2002

Rapporteur : D. HILLIER

Depuis 1998, la Ville de La Roche-sur-Yon organise une manifestation internationale « Les Latitudes ». L'objectif de cette manifestation est de permettre la rencontre, l'échange et le partage entre les yonnais et les représentants des villes partenaires de La Roche-sur-Yon.

Pour l'édition 2002, qui aura lieu du 27 au 30 juin, deux axes sont proposés :

- L'organisation d'animations permettant de célébrer le 20^{ème} anniversaire du jumelage avec Drummondville (Québec) et Cacères (Espagne), en mobilisant le tissu associatif local.
- L'organisation d'une journée de débats, ouverte au public, sur le thème « Bien vivre en Ville, sous toutes les latitudes », où sera évoquée la mise en œuvre d'une politique de développement durable par les acteurs de la vie locale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme de cette manifestation et de fixer les conditions de prise en charge des délégations étrangères.

M. LE MAIRE informe les élus, qu'à l'initiative du Président de l'Assemblée Nationale, les présidents des assemblées Palestinienne et Israélienne ont été reçus au Palais Bourbon et ont fait une déclaration commune devant les députés, ce qui constitue un symbole important. **M. LE MAIRE** souhaite que l'on puisse se procurer le texte de cette déclaration commune, et que soit préparé pour une prochaine séance du Conseil Municipal, un texte exprimant le soutien du Conseil Municipal de La Roche-sur-Yon à cette démarche qui montre bien qu'il existe d'autres voies pour la coopération entre Palestiniens et Israéliens, que celles que l'on peut voir actuellement. Ce texte pourrait également proposer le développement de relations triangulaires entre la Ville de La Roche-sur-Yon et des villes palestiniennes et israéliennes.

M. LE MAIRE rappelle que la Ville de EL YAMOUN, avec laquelle la Ville de La Roche-sur-Yon est en contact, est située au nord de la Cisjordanie, tout près de la Ville de JENIN qui a été à plusieurs reprises le site d'incidents majeurs.

D. HILLIER note que cette question préoccupe évidemment les yonnais, puisqu'une réunion sur ce sujet a récemment réuni 60 personnes.

M. LE MAIRE indique que la manifestation « LATITUDES 2002 » contribuera modestement à la préparation de la conférence des nations unies qui doit se tenir à JOHANNESBURG, à la fin du mois d'août.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

47 - MODIFICATION DU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DE BOURSE INTERNATIONALE POUR LES JEUNES - BOURSE ULYSSE

Rapporteur : D. HILLIER

En 1999, soucieux d'accompagner les projets individuels et collectifs des jeunes qui souhaitent affirmer leur citoyenneté internationale et valoriser leur investissement personnel dans la promotion des échanges internationaux et culturels, la Ville a créé un système d'aide à l'initiative des jeunes.

Après 3 ans d'existence, il paraît opportun d'en préciser les modalités de fonctionnement.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur les nouvelles modalités de la bourse internationale, qui sera désormais dénommée : ULYSSE.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**48 - AMENAGEMENT D'UNE ANTENNE DE POLICE A LA GENERAUDIERE – DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Rapporteur : Y. HENRY

Dans le cadre de la mise en œuvre de la police nationale de proximité, la Ville va aménager un local qui réunira un accueil, deux bureaux et une salle pour les agents de police, dans le quartier de la Généraudière. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. LE MAIRE à déposer la demande de permis de construire nécessaire au lancement de l'opération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**49 - DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS DIVERSES COMMISSIONS – MODIFICATION**

Rapporteur : R. GUILLET

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Sylvie BURGAUD, au sein de la commission « solidarité, familles, enfance, jeunesse, citoyenneté, proximité, sécurité, relations internationales », en remplacement de Didier LECESVE, démissionnaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (ANNEXE N° 1).**

J.P. GALLOCHER fait la déclaration suivante :

« Je voulais rappeler que c'est le 4^{ème} anniversaire de la mort du Préfet ERIGNAC et que nous avons tous un devoir de mémoire».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures



Le Maire
J. AUXIETTE